



Rapport de l'Inspection générale de l'environnement

IGE/06/008

13 février 2006

Rapport d'activité de l'inspection générale de l'environnement en 2005





INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT

tel : 01 42 19 13 40

fax : 01 42 19 13 45

MG

Paris, le 13 février 2006

Note pour

**Madame la Ministre de l'Ecologie
et du développement durable**

Objet : Rapport d'activité 2005 de l'IGE

Affaire n° IGE/06/008

Le ministère chargé de l'environnement dispose depuis 2000 d'une structure propre d'inspection générale et voici son cinquième rapport annuel d'activité.

Il illustre le rôle de l'IGE pour ce qui concerne les inspections périodiques de services déconcentrés et d'établissements publics sous tutelle, avec l'inspection de l'Office National des Forêts, du Parc National des Ecrins, du Parc National des Cévennes et de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ainsi que l'inspection conjointe des DIREN, des DRIRE et de services départementaux chargés d'une mission de police de l'environnement (Ardèche, Isère, Nord et Sarthe).

Il retrace également une grande diversité de missions ponctuelles, dont certaines concernent un dossier strictement local, mais dont d'autres portent des enseignements d'intérêt national, soit de façon évidente, comme la sécurité des digues, le renforcement des polices de l'environnement ou la prévention des contentieux communautaires, soit de façon plus discrète. Chaque fois que nécessaire, elles ont été réalisées avec une diligence particulière afin d'apporter sans délai aux services l'assistance technique qu'ils souhaitaient et à vous-même un regard objectif sur la situation, ses causes probables et les leçons à en tirer. Les plus importantes ont donné lieu à débat lors des réunions internes de l'IGE. Certaines ont été réalisées sous forme contradictoire.

Il indique enfin l'état d'avancement des missions permanentes, dont plusieurs constituent le prélude ou le soutien indispensable à l'action publique (suivi des pôles EDD, participation au CIAP, appui à la CNDP...).

Il faut, dans chaque cas, approfondir autant que nécessaire, puis prendre de la hauteur, afin de pouvoir, dans le rapport, réconcilier exactitude et vérité, réglementation et équité, modalités d'application et esprit des textes, observation et intuition : c'est souvent le seul moyen d'apaiser litiges et malentendus et de surmonter le poids du passé. Quand ce n'est pas possible, le rapport en explique la cause. C'est un exercice qui exige expérience, compétence technique, connaissance réglementaire et parfois une certaine audace intellectuelle.

Si certains de ces rapports n'ont pas eu de suite, beaucoup paraissent au contraire avoir influé tant sur les grandes orientations du ministère que sur l'action immédiate des services, et ceci pour plusieurs raisons : coopération avec les autres structures d'inspection générale, valorisation des retours d'expérience, publicité des rapports... L'IGE continuera à attacher autant d'importance au caractère opérationnel de ses conclusions qu'à la pertinence de ses analyses. Elle continuera aussi à inscrire résolument ses réflexions dans la perspective de la réforme de l'Etat.

Ce rapport d'activité a été réalisé par le Secrétaire Général Michel BURDEAU et moi-même, avec le concours de Marc GRIMOT, ingénieur en chef des mines, qui a préparé l'avant-projet.

Je vous transmets ce rapport, qui a vocation à être public.

Pierre ROUSSEL

Chef du service

SOMMAIRE

Ce sommaire récapitule les rapports rendus et les missions lancées durant la période de référence (2005)

I. INSPECTIONS PERIODIQUES	6
I.1 Établissements publics.....	6
I.1.1 Office National des Forêts (rapport IGE/04P/021).....	6
I.1.2 Parc National des Ecrins (rapport IGE/04P/019)	7
I.1.3 Parc National des Cévennes (rapport IGE/03P/003 avant contradictoire)	7
I.1.4 Agence de l'eau Artois-Picardie (rapport IGE/04P/018 avant contradictoire)	8
I.1.5 Avis sur les relations entre le GIP ECOFOR et le MEDD (rapport IGE/04P/022).8	8
I.1.6 Missions en cours	8
I.2 DIREN	9
I.2.1 DIREN Aquitaine (rapport IGE/05P/006).....	9
I.2.2 DIREN Auvergne (rapport IGE/04P/012).....	10
I.2.3 DIREN Basse-Normandie (rapport IGE/04P/013)	10
I.2.4 DIREN Guadeloupe (rapport IGE/04P/015)	10
I.2.5 DIREN Haute-Normandie (rapport IGE/05P/008).....	11
I.2.6 DIREN Languedoc-Roussillon : inspection de régularité (rapport IGE/04P/028) 11	11
I.2.7 DIREN Limousin (rapport IGE/03P/019)	11
I.2.8 DIREN Nord-Pas-de-Calais (rapport IGE/02P/018)	12
I.2.9 DIREN Rhône-Alpes (rapport IGE/04P/017).....	12
I.2.10 Inspections de suivi	12
I.2.11 Inspections en cours.....	12
I.3 Activité environnement des DRIRE	13
I.3.1 DRIRE Auvergne	13
I.3.2 DRIRE Bretagne	13
I.3.3 DRIRE Haute-Normandie	14
I.3.4 DRIRE du Limousin (rapport IGE/05P/014).....	14
I.3.5 DRIRE Rhône-Alpes	14
I.3.6 DRIRE de la Réunion	15
I.4 Services départementaux de police de l'environnement	15
I.4.1 Méthodologie et réflexion transversale	15
I.4.2 Ardèche (rapport IGE/05P/018)	15
I.4.3 Isère (rapport IGE/04P/008)	15
I.4.4 Nord (rapport IGE/04P/009).....	16
I.4.5 Sarthe (rapport IGE/03P/010).....	16
II. MISSIONS PONCTUELLES	17
II.1 Technologies et risques.....	17
II.1.1 Risque d'éboulement des ruines de Séchilienne (38) : quelles parades techniques ? (rapport IGE/04/007 du 16 mars 2005)	17

II.1.2	Mesures financières d'accompagnement des PPRT (rapport d'étape IGE/04/010 du 13 août 2004)	18
II.1.3	Application de l'article L. 551-2 du Code de l'environnement aux ouvrages d'infrastructure de transport de matières dangereuses (rapport IGE/04/014 du 15 décembre 2005).....	18
II.1.4	Les digues de protection contre les inondations : organisation du contrôle et constructibilité derrière les ouvrages (rapport IGE/04/019 et IGE/04/019 bis du 14 juin 2005)	19
II.1.5	Analyse juridique des dispositions de la loi du 30 juillet 2003 relatives aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (note d'étape IGE/04/039 du 28 octobre 2004).....	19
II.1.6	Site de Salsigne (Aude) - rapport IGE/04/058 du 29 mars 2005	20
II.1.7	Réflexion sur la procédure d'indemnisation des catastrophes naturelles (rapport IGE/05/006 du 28 septembre 2005).....	21
II.1.8	Méthodologie des retours d'expérience après les accidents naturels (rapport IGE/05/017 du 11 mai 2005)	21
II.1.9	Revue approfondie des procédures de la réglementation des installations classées pour préparer des simplifications (rapport préliminaire IGE/05/032 du 8 septembre 2005)	21
II.1.10	Comparaison des niveaux de sécurité face à divers risques (mission IGE/05/033).....	22
II.1.11	Inondations urbaines dans la vallée de la Bièvre (mission IGE/05/046)	22
II.1.12	Mesures prises pour améliorer la performance énergétique des bâtiments (mission IGE/05/049).....	22
II.1.13	Expertise des projets d'action de prévention des inondations sur le bassin de l'Aude (mission IGE/05/050)	22
II.1.14	Evaluation du dispositif d'observation des avalanches (mission IGE/05/051)	22
II.1.15	Organisation de la prévention des risques naturels dans les services déconcentrés (mission IGE/05/054).....	23
II.1.16	Retour d'expérience sur la vigilance crue et son intégration dans le dispositif de crise lors des évènements pluviaux du 6 au 9 septembre 2005 dans le Gard et l'Hérault (rapport IGE/05/056 du 26 septembre 2005)	23
II.1.17	Mise en œuvre du plan d'action sécheresse (mission IGE/05/067).....	23
II.1.18	Utilisation par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de certaines mesures préventives (mission IGE/05/069)	23
II.2	Espaces naturels et qualité de vie	24
II.2.1	Plan de Gestion des Étiages de l'Adour (rapport IGE/03/060 du 31 janvier 2005).....	24
II.2.2	Politique PNR : évaluation et réflexion (rapport d'étape du 21 juillet 2004 et rapport final IGE/04/002 du 30 juin 2005)	24
II.2.3	Environnement urbain et quartiers défavorisés (mission IGE/04/003)	25
II.2.4	Appui à la création d'un schéma conceptuel des données nature (note d'étape IGE/04/005 du 13 juillet 2004)	25
II.2.5	Indicateurs de performance des services eau et assainissement (rapport IGE/04/012 du 25 avril 2005)	25
II.2.6	Bilan des plans d'action régionaux de lutte contre les pollutions de l'eau par les pesticides dans le cadre du premier plan national (rapport IGE/04/017 du 18 janvier 2005).....	25
II.2.7	Mission d'appui à l'opération pilote GIZC de la baie de Bourgneuf (rapport d'étape IGE/04/024 du 22 décembre 2005)	26

II.2.8	La formation des agriculteurs en relation avec la conditionnalité des aides PAC (rapport IGE/04/041 du 10 août 2005)	26
II.2.9	Prospective en matière d'évolution de la demande en eau (rapport préliminaire IGE/04/046 du 31 mars 2005)	27
II.2.10	Projet de renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées (rapport IGE/04/052 du 23 mai 2005).....	27
II.2.11	Avis du collège "Espaces naturels et qualité de vie" sur le projet de loi relatif aux parcs nationaux (rapport IGE/04/057 du 5 janvier 2005)	28
II.2.12	Estuaire de la Seine : éléments d'information avant la réunion "paquet" du 28 janvier 2005 (rapport IGE/05/002 du 27 janvier 2005)	28
II.2.13	Pêche et gestion piscicole en Guyane (rapport IGE/05/003 du 1er avril 2005)....	28
II.2.14	L'alimentation en eau potable en Guyane (rapport IGE/05/011 du 9 mai 2005) ...	28
II.2.15	Chasse en Guyane (mission IGE/05/014)	29
II.2.16	Ecole Nationale Supérieure du Paysage, de Versailles (mission IGE/05/020)....	29
II.2.17	Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel (rapport IGE/05/022 du 15 septembre 2005)	29
II.2.18	Suivi de la mise en œuvre de la loi de développement des territoires ruraux (mission IGE/05/023)	30
II.2.19	Etude de faisabilité de l'inventaire du patrimoine naturel de l'Etat (mission IGE/05/024).....	30
II.2.20	Gestion des estuaires (mission IGE/05/026).....	30
II.2.21	Schéma d'organisation des dispositifs de recueil de données et d'observation sur le littoral (mission IGE/05/027)	30
II.2.22	Contrats de rivière et de baie : nouvelles modalités d'agrément et de financement (rapport IGE/05/030 du 21 décembre 2005)	30
II.2.23	Coordination pour l'élaboration du rapport de vérification du respect de la Convention alpine (rapport IGE/05/031 du 20 octobre 2005)	31
II.2.24	Evaluation de la première phase de mise en œuvre de la DCE (mission IGE/05/035).....	31
II.2.25	Devenir des programmes de restauration en faveur des poissons migrateurs (mission IGE/05/052)	31
II.2.26	Mise en œuvre du plan biocarburant et protection de la ressource en eau (mission IGE/05/055).....	32
II.3	Qualité du service public de l'environnement.....	32
II.3.1	Renforcement et structuration des polices de l'environnement (rapport IGE/03/053 du 1er février 2005)	32
II.3.2	Ecogarde Sainte-Baume Littoral (rapport IGE/03/053 bis du 13 avril 2005)	32
II.3.3	Inégalités écologiques en milieu urbain (rapport IGE/04/022 du 11 mai 2005) ...	33
II.3.4	Mission de proposition pour la simplification en matière d'enquête publique (rapport IGE/04/023 et 023 bis du 25 novembre 2005).....	33
II.3.5	Structure juridique des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (rapport IGE/04/031 du 19 janvier 2005)	34
II.3.6	Impact sur la nature et les sites du projet de déviation aux environs de Turenne (Corrèze) - rapport IGE/04/032 du 4 juillet 2005.....	34
II.3.7	Indemnité compensatrice dans le marais poitevin (rapport IGE/04/047 du 9 décembre 2005)	34
II.3.8	Audit du dispositif d'élimination des déchets d'emballages ménagers (rapport IGE/04/048 du 6 juillet 2005).....	35
II.3.9	Dégradation du climat social au sein du Parc National de Port-Cros (rapport IGE/04/054 du 28 février 2005)	35

II.3.10	Avis sur les dispositions relatives aux agences de l'eau dans le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques (rapport IGE/04/055 du 31 janvier 2005)	36
II.3.11	Chlordécone au xAntilles (rapport IGE/04/056 du 9 mai 2005).....	36
II.3.12	La situation de la fédération France Nature Environnement et les voies de progrès (rapport IGE/05/001 du 21 octobre 2005).....	36
II.3.13	Avis de l'IGE sur les indicateurs du PAP 2005 (rapport IGE/05/007 du 3 mai 2005) et premiers enseignements des préfigurations de BOP au niveau déconcentré (rapport IGE/05/007bis du 24 mai 2005)	37
II.3.14	Audit du programme support du MEDD (rapport IGE/05/008 du 9 septembre 2005).....	37
II.3.15	Audit du programme support du ministère de l'équipement (mission IGE/05/009).....	37
II.3.16	Mise en œuvre du futur règlement REACH (mission IGE/05/012).....	38
II.3.17	Audit de l'analyse des coûts du ministère de l'agriculture (mission IGE/05/016) .	38
II.3.18	Audit de l'analyse des coûts des actions du MEDD dans les PAP 2006 (mission IGE/05/016bis)	38
II.3.19	Prévention des contentieux communautaires au sein de l'administration déconcentrée (rapport IGE/05/019 du 9 novembre 2005)	38
II.3.20	Responsabilité des autorités locales du fait de la présence d'ours (rapport IGE/05/029 du 23 mai 2005).....	38
II.3.21	Réorientation des attributions des sous-préfets d'arrondissement (mission IGE/05/034).....	39
II.3.22	Problème de personnel dans la DIREN Poitou-Charentes (rapport IGE/05/043 du 8 août 2005).....	39
II.3.23	Evaluation du Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (rapport IGE/05/044)	39
II.3.24	Domaines de compétence et missions des Délégations Régionales du CSP - Propositions de restructuration dans le cadre de l'ONEMA (rapport d'étape IGE/05/047 du 8 novembre 2005)	39
II.3.25	Station piscicole du CSP à Eu (76) – (rapport IGE/05/048 du 20 octobre 2005) ..	40
II.3.26	Mission d'analyse et de propositions sur les instances nationales de concertation (rapport d'étape IGE/05/057 du 14 décembre 2005)	40
II.3.27	Relations entre les directions du MEDD (rapport IGE/05/058 du 21 décembre 2005).....	40
II.3.28	Audit pour l'accélération de la construction du réseau Natura 2000 (mission IGE/05/060).....	40
II.3.29	Suites données aux rapports de l'IGE (rapport IGE/05/062 du 18 octobre 2005) .	41
II.3.30	Politique de l'emploi dans le secteur de l'écologie et du développement durable (mission IGE/05/063).....	41
II.3.31	Conditions de réalisation des expertises de l'AFSSE (mission IGE/05/064).....	41
III.	MISSIONS PERMANENTES et MISSIONS DIVERSES	42
III.1	Appui à la Commission Nationale du Débat Public	42
III.2	Comité Interministériel d'Audit des Programmes (mission IGE/P/004bis).....	42
III.3	Stratégies ministérielles de réforme (SMR) - mission IGE/05/013	42
III.4	Pôles EDD et rapprochements DIREN-DRIRE (mission IGE/05/021)	42
III.5	Groupe Permanent d'Etude des Marchés (mission IGE/P/054)	43
III.6	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement.....	43
III.7	Groupe de travail sur les sanctions pénales et administratives (mission IGE/04/008) .44	44
III.8	Hygiène et sécurité (mission IGE/P/035)	44
III.9	Commission ministérielle de terminologie	44
III.10	Recrutement des techniciens et agents techniques de l'environnement	44

III.11	CTPM	44
III.12	Coordination du plan de restauration écologique et hydraulique du Rhône (mission IGE/P/037)	45
III.13	Appui pour l'aménagement et la gestion de la vallée du Var (mission IGE/01/037) ...	45
III.14	Simplification de la nomenclature en matière de police des eaux (mission IGE/04/021)	45
III.15	Comité national de suivi de la consultation du public en matière d'eau (mission IGE/04/045)	45
III.16	Préparation d'avis délibérés sur les compétences hydrauliques (mission IGE/04/059)	45
III.17	CORPEN	45
III.18	Débit du Rhône lors de la crue de décembre 2003 (mission IGE/05/028)	46
III.19	Mise à jour des règles techniques applicables à la sûreté des ouvrages hydrauliques (mission IGE/05/066)	46
III.20	Prévention des risques naturels : instance de conseil et d'appui technique (mission IGE/P/041)	46
III.21	Comité de gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs	46
III.22	Conseil national de sécurité civile	46
III.23	Programme de recherche RIO et EPR	46
III.24	Comité de sécurité des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus	46
III.25	Comité de la charte de déontologie de l'INERIS (mission IGE/P/045)	47
III.26	Aménagement routier dans le cadre du développement durable (mission IGE/02/047)	47
III.27	Commission mixte sur les nuisances sonores des aérodromes militaires (mission IGE/P/043)	47
III.28	Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (rapport IGE/05/018 du 19 septembre 2005)	47
III.29	Projet de structure "inter - parcs nationaux" (mission IGE/05/059)	47
III.30	Titularisation Le Pors dans les parcs nationaux	47
III.31	Recrutement du directeur du Parc National de Port-Cros (mission IGE/05/015)	48
III.32	Recrutement du directeur du Parc National de la Guadeloupe (mission IGE/05/015bis)	48
III.33	Evaluation du réseau des réserves naturelles (mission IGE/05P/023)	48
III.34	Dégâts de gibier	48
III.35	Conseil national du tourisme	48
III.36	Doctrine de l'inspection des systèmes d'information (mission IGE/05/045)	48
IV.	TRAVAUX DES COLLEGES.....	49

I. INSPECTIONS PERIODIQUES

I.1 Établissements publics

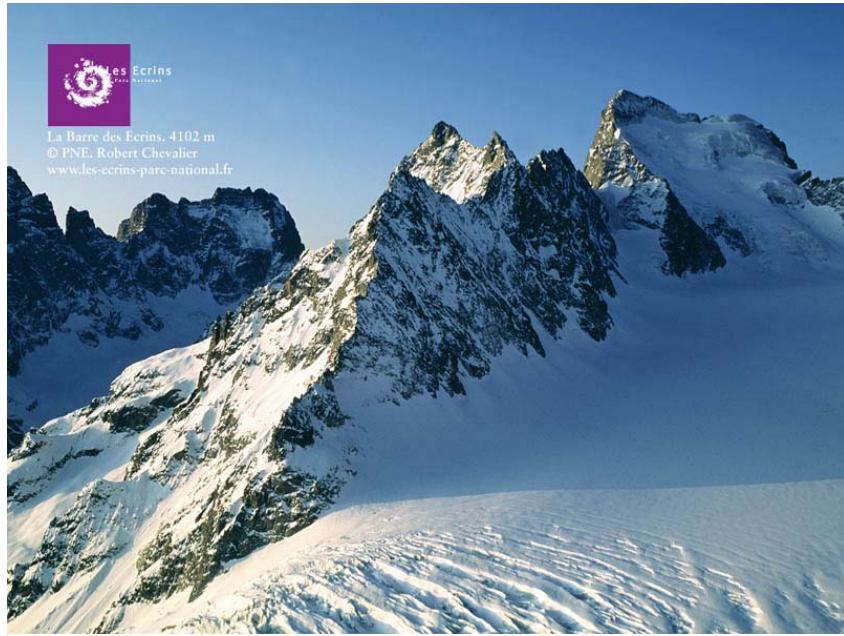
Le MEDD a sous sa tutelle ou co-tutelle 25 établissements publics dont certains bénéficient de prélèvements obligatoires qui ne figurent pas sur le budget de l'Etat et dont les effectifs ne sont pas inscrits au budget du MEDD. Ces établissements ont une contribution déterminante à la mise en œuvre des politiques de l'environnement. La tutelle de ces établissements est donc essentielle ; les inspections périodiques constituent un appui à la tutelle. Engagées depuis le second semestre 2000 ces inspections commencent à dégager des enseignements généraux.

I.1.1 Office National des Forêts (rapport IGE/04P/021)

Cette première inspection périodique de l'ONF a été réalisée conjointement par les services d'inspection des deux ministères de tutelle, avec, comme coordonnateurs, Jacques ROUSSOT au titre de l'IGE et Gérard TENDRON au titre du CGGREF avec le concours de Thierry LAVOUX et de Dominique LEGRAIN au titre de l'IGE et de Jean-Guy MONNOT et Emmanuel ROBERT de SAINT-VINCENT au titre du CGGREF. La procédure a été contradictoire.

Les rapporteurs estiment que la gouvernance de l'établissement présente des faiblesses réelles liées à une tutelle mal coordonnée et portant d'avantage sur les moyens que sur le pilotage, ainsi qu'à un rôle trop limité du conseil d'administration. Les réformes de fond engagées en 2001 devront être poursuivies. La politique commerciale de l'ONF devrait, selon eux, être plus combative. La création d'une direction de l'environnement et du développement durable devrait concourir à clarifier les conditions de la participation de l'ONF à la mise en œuvre des politiques environnementales. Enfin le rapport relève que, après l'effondrement des cours du bois consécutif aux tempêtes de 1999, la situation financière de l'ONF reste fragile.

I.1.2 Parc National des Ecrins (rapport IGE/04P/019)



L'inspection de cet acteur privilégié de l'aménagement du territoire alpin a été coordonnée par Jean BOURCET avec le concours d'Alain GILOT, Dominique LEGRAIN, Isabelle MONTEILS et Georges RIBIERE. La procédure a été contradictoire.

Le Parc National des Ecrins subissant moins de pression sur les espaces naturels que les autres parcs, les rapporteurs estiment qu'il a vocation à s'investir plus encore dans le développement durable. Ceci impose toutefois des efforts supplémentaires pour gagner l'adhésion des populations autochtones, l'action pédagogique vis-à-vis des touristes étant quant à elle bien assurée.

Au plan des moyens financiers et humains, les rapporteurs se font l'écho des craintes entendues sur place.

I.1.3 Parc National des Cévennes (rapport IGE/03P/003 avant contradictoire)

L'inspection de ce Parc situé en moyenne montagne a été réalisée par Michel BADRÉ, Alain GILOT, Dominique LEGRAIN et Georges RIBIERE. La procédure a été contradictoire.

Les rapporteurs considèrent que la gestion courante du Parc est conduite de façon relativement satisfaisante, en dépit de conflits ponctuels parfois vifs, mais la définition d'une vision stratégique acceptée par les partenaires du Parc fait gravement défaut dans des domaines tels que l'agriculture, la forêt, la chasse et les constructions en zone centrale, ce qui met le Parc en situation de péril à court ou moyen terme, notamment dans une période de régression des usages ruraux traditionnels au profit de nouveaux usages.

I.1.4 Agence de l'eau Artois-Picardie (rapport IGE/04P/018 avant contradictoire)

Cette inspection a été réalisée par Alain GILOT, Thierry LAVOUX, Denis PAYEN et Jean-Louis PRIME. La procédure a été contradictoire.

Le fonctionnement de l'agence et sa politique d'intervention sont, selon les rapporteurs, globalement satisfaisants, mais l'agence leur paraît avoir tendance à fonctionner en routine selon des habitudes et il en est résulté quelques difficultés. Ils estiment cependant que l'agence est en mesure de relever les défis qui se présentent.

I.1.5 Avis sur les relations entre le GIP ECOFOR et le MEDD (rapport IGE/04P/022)

Le groupement d'intérêt public "écosystèmes forestiers" bénéficie de subventions régulières du MEDD et constitue l'un des moyens de sa politique, à ce titre, quoique n'étant pas sous la tutelle du MEDD, il a vocation à faire l'objet d'un avis périodique. L'examen du concours que cet établissement apporte au ministère a été confié à Jean-Louis VERREL, assisté de Pierre BALLAND et Guy MERRHEIM. La procédure a été contradictoire.

Le rapport constate que l'animation par le GIP ECOFOR de programmes de recherche financés en tout ou partie par le MEDD est reconnue et appréciée tant par le MEDD que par les organismes membres du GIP. Il encourage donc le MEDD à poursuivre cette collaboration, en participant plus activement aux débats du conseil d'administration et en développant les relations entre le GIP et la DNP. Il suggère également au ministère de s'appuyer sur le GIP ECOFOR pour inciter les réseaux d'observation des systèmes forestiers à mieux prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité et au changement climatique. Il engage enfin le GIP à resserrer ses liens avec l'IFB.

I.1.6 Missions en cours

- Agence de l'eau Rhin-Meuse (mission IGE/05P/001) : Cette mission a été confiée à Jean-Louis PRIME, avec le concours d'Alain GILOT, François NAU et Denis PAYEN.
- Parc du Mercantour (mission IGE/05P/002) : Cette mission a été confiée à Jean BOURCET, avec le concours d'Isabelle MONTEILS, Jean-Loïc NICOLAZO et Wanda DIEBOLT pour ce qui concerne l'IGE.
- Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (mission IGE/05P/003) : Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ, avec le concours de Claude GAUMAND et Marc GRIMOT pour ce qui concerne l'IGE.
- Muséum d'histoire naturelle (mission IGE/05P/004) : Cette mission a été confiée à Jean-Louis VERREL, avec le concours de Michel BADRÉ, Michel BOUVIER et Philippe HUGODOT pour ce qui concerne l'IGE.

I.2 DIREN

L'action engagée par l'IGE pour faire évoluer, en fonction des attentes des directions d'administrations centrales, le dispositif d'inspection des DIREN s'est poursuivie sur la base notamment du "guide d'inspection périodique des DIREN" publié en 2003. Ce guide constitue désormais la référence méthodologique commune pour les coordonnateurs et les inspecteurs. Il prend en compte le souhait d'une évolution vers une production plus collégiale du rapport d'inspection et vers un document unique plus sélectif réalisé à partir d'un pré diagnostic amont. Il fait une place accrue aux thèmes d'inspection transversaux, comme la fonction tête de réseau ou l'évaluation environnementale. Il s'inscrit dans l'objectif général de mieux répondre aux attentes des directions centrales avec lesquelles les contacts ont été resserrés.

La structure de pilotage national de l'inspection des DIREN assure le bon déroulement des inspections. Elle s'est réunie à plusieurs reprises à l'initiative de l'IGE pour harmoniser l'intervention des trois formations, CGPC, CGGREF et IGE, et ajuster la programmation des inspections. L'IGE entretient des contacts réguliers avec la DGAFAI, en charge de l'animation des DIREN, et avec les coordonnateurs des MIGT selon les besoins du moment.

Par ailleurs les inspections permettent d'observer tant la mise en place dans les régions des pôles "environnement et développement durable" que les expérimentations de rapprochement DIREN-DRIRE, enjeux clefs dans l'efficacité de l'action territoriale du MEDD (voir aussi sur ce sujet § III.1.5).

Enfin, dans un souci de professionnalisation du travail des inspecteurs et d'amélioration de la qualité des inspections, l'IGE a poursuivi son programme de formation commencé en 2002.

Ont été achevées en 2005 :

- les inspections périodiques des DIREN d'Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Guadeloupe, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Limousin, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes,
- les inspections de suivi des DIREN de Bourgogne, Bretagne, Corse, Guyane et Pays-de-la-Loire.

Les délais de rédaction entraînent fréquemment un décalage entre l'année de programmation d'une inspection et l'année de remise du rapport. Des progrès restent à réaliser dans ce domaine.

La coordination de l'inspection des DIREN et l'animation de la structure de pilotage national sont confiées, au sein de l'IGE, à Louis BLAISE, inspecteur général de l'équipement.

I.2.1 DIREN Aquitaine (rapport IGE/05P/006)

Le rapport considère cette DIREN comme une direction respectée, bien insérée parmi ses interlocuteurs et qui fonctionne bien, tout ceci malgré un tissu socioprofessionnel globalement peu réceptif aux enjeux environnementaux. Le personnel est motivé et globalement de qualité. Les rapporteurs rendent hommage aux efforts et à l'efficacité de ce personnel lors de la crise du Prestige fin 2002 et en 2003. Ils signalent toutefois quelques faiblesses, notamment un léger déficit d'anticipation, et font de nombreuses recommandations en vue d'améliorer encore la situation et de faciliter le démarrage du pôle régional EDD récemment mis en place (voir aussi § III.1.4).

Au plan administratif, la situation constatée en Aquitaine conduit les rapporteurs à souhaiter une harmonisation des procédures de dialogue budgétaire entre les directions d'administration centrale et les DIREN ainsi qu'une homogénéisation des cadres d'échange d'information aux différentes étapes.

I.2.2 DIREN Auvergne (rapport IGE/04P/012)

Sans être exclusivement critique, le rapport constate des problèmes parfois préoccupants dans la plupart des domaines examinés. Ainsi peut-on notamment y lire :

- "La mise en place d'un contrôle hiérarchique interne s'avère urgente sur l'ensemble des domaines. En matière de gestion, l'insuffisance des procédures de contrôle doit être comblée".
- "En matière d'inondation, nous suggérons que la DIREN s'investisse dans la définition de l'aléa de référence (...). Lors de l'inspection il a été constaté que l'aléa de référence retenu pour les plans du PPRI Allier était la crue centennale (1846) et non la crue de 1866 qualifiée de crue très exceptionnelle mais dépassée à plusieurs reprises".

L'inspection ayant été faite à l'automne 2004, le pôle EDD n'était encore en place, toutefois le rapport fait quelques recommandations dans cette perspective.

I.2.3 DIREN Basse-Normandie (rapport IGE/04P/013)

Le rapport porte un jugement positif sur cette DIREN, comme cela avait déjà été le cas lors de l'inspection de 1999. La présence très forte du directeur donne de bons résultats malgré une assez faible formalisation. Les appréciations sont le plus généralement favorables dans les différents domaines passés en revue, en particulier la DIREN s'est fortement investie dans le développement de la connaissance sur les risques naturels ainsi que dans le programme des opérations "grand site", et la DIREN mène une politique active de contractualisation pour soutenir la vie associative.

Quelques recommandations sont néanmoins formulées, notamment une meilleure intégration du laboratoire d'hydrobiologie dans le SEMA, ainsi que dans le domaine des relations entre directions.

I.2.4 DIREN Guadeloupe (rapport IGE/04P/015)

Le rapport constate que, un an environ après son arrivée, le nouveau directeur a sensiblement amélioré les relations avec les autres services de l'Etat et avec le préfet, comme l'illustre sa désignation en juin 2004 comme pilote du pôle "Environnement et développement durable". A l'intérieur de la DIREN où des remous s'étaient produits dans le passé, il a privilégié la concertation et la transparence. Plusieurs problèmes restent toutefois à régler, même si, en général, ils ne sont pas de son fait, et notamment dans les deux domaines de l'eau et de la biodiversité.

L'assainissement des collectivités constitue une priorité au regard de la vulnérabilité des milieux récepteurs, or le rapport constate un retard dans la mise en œuvre de la directive sur les eaux usées résiduaires urbaines et une contribution financière insuffisante de l'Etat en l'absence d'agence de l'eau.

La biodiversité est un enjeu majeur sur ce territoire et le service dispose de compétences remarquables en son sein, mais il reste à déboucher sur des projets concrets et le CAR (Centre d'activités régional pour les zones et la vie sauvage spécialement protégées en région Caraïbes) n'avait toujours pas de statut juridique au moment de l'inspection.

Le rapport formule de nombreuses recommandations notamment sur ces deux sujets.

I.2.5 DIREN Haute-Normandie (rapport IGE/05P/008)

Le rapport souligne l'expertise technique de cette DIREN, ainsi que l'efficacité du projet de service élaboré en 2000. Les relations sont bonnes avec le CSP, ainsi que, désormais, avec l'agence de l'eau et l'ONCFS, mais restent à améliorer avec les DDAF et les DDE. Le principal point faible semble se situer dans le management et la gestion.

La mise en place du pôle EDD et le rapprochement avec la DRIRE ont été pris en main de façon dynamique dès janvier 2005 (voir aussi § III.1.4).

I.2.6 DIREN Languedoc-Roussillon : inspection de régularité (rapport IGE/04P/028)

Cette inspection de régularité a été lancée à titre expérimental sur la demande de la directrice générale de l'administration, des finances et des affaires internationales. Une inspection de régularité consiste à s'assurer que les règles administratives sont appliquées dans les actes de l'administration : elle se distingue des inspections de service qui ont à juger du niveau d'efficacité et d'efficience du service.

Le rapport formule plusieurs recommandations de portée générale :

- développer le contrôle hiérarchique interne,
- mettre plus de rigueur dans les modalités administratives de traitement des dossiers,
- introduire la culture du contrôle de l'utilisation des deniers publics,
- définir des règles précises de fonctionnement de chaque unité,
- vérifier la validité des délégations de signature.

Cette expérience confirme toutefois la difficulté de mener une inspection de régularité dans un domaine où les directives restent souvent floues.

I.2.7 DIREN Limousin (rapport IGE/03P/019)

Le rapport fait ressortir une impression d'ensemble très favorable sur le rôle et les productions de la DIREN. Elle pilote avec efficacité les politiques environnementales. Le management général se caractérise par la forte présence, le savoir-faire et la capacité d'animation du directeur régional, apprécié par tous les agents qu'il réunit en "assemblée générale" au moins une fois par an. Par contre le rapport confirme une fois de plus l'absence de directives complètes et cohérentes en matière de gestion comptable. Il porte une attention particulière à des opérations d'expertise confiées à des associations par subvention ou par commande des prestations, mais ne relève pas d'indice pouvant faire craindre des malversations en ce domaine.

I.2.8 DIREN Nord-Pas-de-Calais (rapport IGE/02P/018)

La rédaction s'étant trouvée ralenties par des mouvements de personnes au sein de la MIGT, ce rapport porte sur une inspection qui s'est, pour l'essentiel, déroulée pendant l'hiver 2002-2003 : il n'est donc plus tout à fait d'actualité. Il reste néanmoins utile de relever qu'il porte un jugement "globalement très positif" sur le fonctionnement de cette DIREN, notamment pour ce qui concerne le rôle d'appui et de conseil auprès du préfet de région et le fonctionnement de la cellule Europe. Il formule aussi quelques recommandations qu'il serait peu délicat d'énumérer deux ans après la visite de terrain et dont il appartiendra d'ici peu à l'inspection de suivi d'apprécier dans quelle mesure elles ont été prises en compte.

I.2.9 DIREN Rhône-Alpes (rapport IGE/04P/017)

Le rapport donne une image très positive de cette DIREN dans la plupart des domaines, notamment la compétence et la motivation des agents, la fonction de bassin et Natura 2000.

L'inspection ayant été faite en 2004, le pôle EDD n'était encore en place et parmi les quelques sujets sur lesquels le rapport est un peu plus critique, on peut noter le manque d'analyse commune entre DRIRE et DIREN.

I.2.10 Inspections de suivi

Les rapports des inspections de suivi des DIREN Bourgogne, Bretagne, Corse, Guyane et Pays-de-la-Loire ont été remis. Il s'agit d'une prestation légère menée par la MIGT destinée à vérifier la mise en œuvre des recommandations du rapport d'inspection périodique deux ans après sa publication. L'inspection de suivi a permis de constater que les préconisations émises en 2001 pour la Bretagne et en 2002 pour la Bourgogne avaient été largement prises en compte. Dans les Pays-de-la-Loire, la DIREN a eu le souci d'engager la mise en œuvre des recommandations de l'inspection périodique de 2002, sans toutefois les mener toutes à terme ; les investigations ont été menées trop tôt pour qu'elles puissent porter sur la mise en place du pôle EDD. En Corse, le rapport constate une amélioration certaine mais qui reste là aussi à poursuivre, il décrit les débuts du rapprochement DIREN-DRIRE (voir § III.1.4), enfin il signale les domaines dans lesquels le statut particulier de l'île peut créer des situations spécifiques. Pour ce qui concerne la Guyane, le rapport indique que le nouveau directeur arrivé en septembre 2004 a entrepris l'effort de remise en ordre mais que les effectifs sont insuffisants et les locaux "totalement inadaptés" ; la décision de mettre en place le pôle EDD n'avait été prise que depuis quelques semaines et ses effets ne se faisaient pas encore sentir.

I.2.11 Inspections en cours

Le programme 2006 approuvé par la ministre a conduit à lancer l'inspection périodique des DIREN Alsace, Bretagne, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Martinique et Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'au minimum quatre inspections de suivi (dont la DIREN Limousin).

I.3 Activité environnement des DRIRE

Naguère assurée par le seul Conseil Général des Mines, l'inspection de l'activité environnement des DRIRE fait désormais partie aussi des missions assignées par le ministre chargé de l'environnement à son inspection générale en coopération avec le Conseil général des Mines.

L'intervention de deux inspecteurs généraux ayant une expérience différente permet un regard plus complet.

I.3.1 DRIRE Auvergne

Quoique l'industrie ne soit pas, peut-être, la première idée qui vienne à l'esprit quand on pense à l'Auvergne, la région compte néanmoins plusieurs usines importantes, comme les aciéries de Commentry ou la fabrication de pneus, et tout un réseau de PMI (agro-alimentaire, coutellerie, ameublement ...). Dans ce contexte, le rapport conjoint d'Eric BINET (au titre de l'IGE) et de Renaud ABORD de CHATILLON (au titre du CGM) exprime une impression globalement positive. Il note la compétence et la motivation des personnels et signale des progrès dans l'organisation.

Le rapport formule toutefois de nombreuses recommandations, parmi lesquelles ont peut relever la nécessité :

- d'accentuer l'effort de contrôle, notamment dans le Puy-de-Dôme,
- d'améliorer les outils de suivi,
- de formaliser les relations avec les Parquets.

I.3.2 DRIRE Bretagne

Dans un contexte que l'importance des activités agricoles et agro-alimentaires dans l'économie bretonne d'une part, la taille moyenne ou modeste de la plupart des installations classées d'autre part rendent assez atypique, le rapport conjoint de Marc GRIMOT (au titre de l'IGE) et de Rémi GUILLET (au titre du CGM) exprime une opinion globale satisfaisante. C'est notamment le cas en matière de prévention des risques techniques majeurs, malgré le manque de technicité de nombreux exploitants. La DRIRE Bretagne paraît disposer, en la matière, de la compétence nécessaire et d'une bonne complémentarité entre la cellule "risques" de la division et les GS. Dans tous les domaines, l'esprit d'équipe au niveau tant de la région que des départements est manifeste.

Sans que cette bonne opinion d'ensemble s'en trouve remise en cause, la mission signale néanmoins quelques domaines dans lesquels des efforts restent nécessaires, en particulier :

- La DRIRE doit s'efforcer de rendre plus lisibles les résultats de son activité en matière d'eau.
- Les efforts en matière de réduction des rejets de COV doivent être résolument poursuivis.
- La mission recommande à la DRIRE d'apporter pleinement son concours à la révision des plans d'élimination des déchets spéciaux et des déchets ménagers.

I.3.3 **DRIRE Haute-Normandie**

La région de Haute-Normandie, petite par sa superficie, abrite une forte activité industrielle particulièrement dense dans la vallée de la Seine. Elle compte 47 établissements Seveso seuil haut.

Le rapport conjoint de Claude GAILLARD (au titre du CGM) et de Jean-Louis PRIME (au titre de l'IGE) fait apparaître une bon fonctionnement d'ensemble, notamment une "équipe environnement" solide malgré le turn-over rapide des personnels, un pilotage ferme, une action de contrôle renforcée pour les établissements prioritaires et globalement une bonne image de la DRIRE.

La mission relève néanmoins des fragilités et suggère des améliorations en matière d'organisation, de rythme de traitement des études de dangers, de mise à disposition d'information sur le site Internet et de prise en compte des contraintes de protection des milieux naturels, notamment des milieux aquatiques.

I.3.4 **DRIRE du Limousin (rapport IGE/05P/014)**

Bien que peu exposé aux risques industriels, le Limousin reste marqué par son passé minier ; la région bénéficie par ailleurs d'une activité hydroélectrique importante. De l'inspection des activités environnement de la DRIRE, la mission conjointe composée d'Annick HELIAS (IGE) et d'Yves LECOINTE (CGM) retient une bonne impression générale.

La taille modeste du service entraîne toutefois un fonctionnement en mode dégradé : les démarches engagées pour y pallier (développement des pôles interrégionaux et réorganisation des subdivisions), méritent attention et soutien. Malgré ce handicap, les relations avec les préfets et les autres services sont jugées très positives : la position rigoureuse adoptée par le DRIRE vis-à-vis des entreprises est appréciée et contribue à requalifier l'image dégradée de l'action de l'Etat en ce domaine (dossier COGEMA).

Parmi les principales recommandations, le rapport met l'accent sur :

- l'élaboration des notes d'organisation et de doctrine,
- la meilleure intégration au sein de la DRIRE de l'activité « barrages »,
- la nécessaire clarification du rôle du pôle risques de la DRIRE Centre.

I.3.5 **DRIRE Rhône-Alpes**

Dans une région particulièrement vaste et industrialisée (77 établissements SEVESO seuil haut et 57 seuil bas) dans laquelle l'évolution de la structure de l'industrie chimique et son morcellement compliquent singulièrement la tâche de l'inspection en même temps qu'ils dégradent les capacités techniques et financières des exploitants, le rapport conjoint de François BARTHELEMY (au titre du CGM) et de Pierre BALLAND (au titre de l'IGE) exprime une très bonne impression d'ensemble. Il considère notamment le renforcement de la division environnement, la création de deux pôles "risques accidentels" et "risques chroniques", ainsi que la création progressive de cellules risques dans les GS du Rhône et de l'Isère comme des améliorations notables.

Quelques recommandations sont néanmoins formulées, notamment :

- l'augmentation du nombre annuel de visites de contrôles, y compris dans les établissements "non prioritaires",

- une présence accrue dans les actions relatives à la pollution de l'air,
- une amélioration des relations avec les associations, notamment la FRAPNA.

Enfin le rapport recommande à l'administration centrale d'engager une réflexion sur le "porté à connaissance" des divers risques naturels et technologiques.

I.3.6 DRIRE de la Réunion

Dans un contexte assez différent de la métropole, le rapport conjoint de Jean-Michel BIREN (au titre du CGM) et de Pierre BALLAND (au titre de l'IGE) signale le dynamisme de la division environnement et sous-sol, dirigée par un bon chef. Il note aussi la qualité de la démultiplication sur le terrain des thèmes d'action nationale définis par la DPPR, par exemple sur les silos de sucre.

Le rapport suggère toutefois quelques améliorations, telles que :

- une intensification de la présence sur le terrain à travers notamment les visites d'établissements,
- la création d'un fichier informatisé des établissements sous son contrôle,
- une clarification et une amélioration de ses relations avec ses partenaires, notamment la DSV et la police de l'eau.

I.4 Services départementaux de police de l'environnement

I.4.1 Méthodologie et réflexion transversale

À partir de l'expérience acquise depuis l'automne 2000 en matière d'inspection des services départementaux, Marie-Odile GUTH anime les réflexions au sein de l'IGE sur la base notamment d'une note méthodologique publiée en 2002 et d'une note de synthèse publiée en 2003.

I.4.2 Ardèche (rapport IGE/05P/018)

Face à la fragilité de la ressource et à la dégradation de la qualité des rivières, la police de l'eau manque de détermination dans son action et de clarté dans ses objectifs. L'ONCFS n'est pilotée ni par la DDAF, ni par le préfet et la séquestration de gardes par des tireurs de ramiers en 1999 a laissé des traces dans les esprits. En matière de nature, sites et paysages, la fréquentation touristique s'accompagne de nuisances et, malgré des efforts certains, la police reste insuffisamment répressive, comme l'illustre le développement de la circulation illégale de véhicules à moteurs dans les espaces naturels.

I.4.3 Isère (rapport IGE/04P/008)

Même s'il subsiste des problèmes (comme la gestion des torrents de montagne) et si des évolutions restent nécessaires, la situation en matière de police de l'eau paraît nettement meilleure en Isère que dans la plupart des départements visités. Mais, comme ailleurs et peut-être plus encore qu'ailleurs, des efforts paraissent indispensables et urgents en matière de protection de la nature, des sites et des paysages, notamment pour faire face au grignotage progressif des zones humides.

I.4.4 Nord (rapport IGE/04P/009)

Les faiblesses tant de la MISE que de certains services de police des eaux ont des conséquences fâcheuses dans des domaines aussi importants que la sécurité des AEP, les drainages, les eaux pluviales et les lisiers belges. La police de la pêche mériterait d'être réorganisée avec notamment une implication accrue de la DDAF. Le programme Natura 2000 est mis en œuvre avec une lenteur regrettable. La politique suivie en matière de sites et paysages gagnerait à être plus ambitieuse.

I.4.5 Sarthe (rapport IGE/03P/010)

La police de l'eau n'est pas à la hauteur des problèmes de fond, notamment les nitrates. L'implication de la DDAF en matière de police de la pêche, ses relations avec la brigade du CSP et avec les parquets sont nettement insuffisantes. Sites et paysages sont insuffisamment protégés. Il apparaît clairement que les services de l'Etat n'ont pas su maîtriser, dans la Sarthe, les conséquences environnementales du développement économique.

II. MISSIONS PONCTUELLES

Ces missions sont classées selon les trois thématiques des collèges et par ordre de commande (à ce stade). Lorsque la mission est achevée et que le rapport a été remis au ministre, la date figure dans le titre. Les indications données quant au caractère public ou non du rapport reflètent la situation à la date du 31 décembre 2005.

II.1 Technologies et risques



II.1.1 Risque d'éboulement des ruines de Séchilienne (38) : quelles parades techniques ? (rapport IGE/04/007 du 16 mars 2005)

Depuis 1985, Mont Sec fait l'objet d'une surveillance particulière, en effet les études géologiques montrent la déstabilisation de toute une partie du versant. De nombreuses expertises se sont succédées. Dans ce contexte, les directeurs des cabinets des ministres chargés de l'équipement et de l'écologie ont demandé au CGPC et à l'IGE une mission conjointe en vue notamment de proposer des parades techniques face aux éboulements possibles et de donner la liste d'études à entreprendre. C'est à Michel BADRÉ et Philippe HUET qu'a été confiée cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport, qui s'appuie sur l'avis d'experts et sur la comparaison avec d'autres sites analogues, constate la combinaison d'un aléa géologique (éboulement) « progressif et irréversible », d'un aléa hydraulique (crue) probabilisable, et d'un risque industriel (dont des établissement Seveso). Il met en évidence l'ampleur du risque : dans certains scénarios, une catastrophe entraînerait plus de cent morts et les coûts économiques se chiffraient en milliards d'euros. Il propose la mise en œuvre immédiate d'une nouvelle déviation routière sur le versant gauche de la vallée et de dispositifs de ralentissement à l'aval du site, ainsi que la mise à l'étude immédiate puis la réalisation (sauf élément nouveau d'ici à la fin des études) d'une galerie hydraulique de grand diamètre en rive gauche. Pour la maîtrise

d'ouvrage et le financement, il suggère de distinguer la parade routière et les parades hydrauliques. Il recommande enfin la création d'un outil destiné à faciliter la compréhension collective des enjeux et à faciliter le débat public sur l'évolution du risque et l'adaptation des mesures à prendre.

Dès la remise du rapport, les deux ministères concernés et le préfet de l'Isère ont décidé ensemble de suivre ces recommandations.

II.1.2 Mesures financières d'accompagnement des PPRT (rapport d'étape IGE/04/010 du 13 août 2004)

La loi « risques » du 30 juillet 2003 prévoit que les plans de prévention des risques technologiques peuvent être financés par l'industriel, les collectivités et l'Etat sans préciser la répartition. Les ministres chargés de l'économie et de l'environnement ont chargé en mars 2004 l'IGF, le CGM et l'IGE de constituer une mission commune afin de formuler des propositions en la matière. Claude GAUMAND participe à cette mission au titre de l'IGE.

Tirant les premiers enseignements des sites expérimentaux, le rapport d'étape recense notamment les questions de nature financière qui s'y sont posées et examine les moyens de mieux intégrer la dimension économique et financière dans l'élaboration des divers scénarios. Il invite à mettre explicitement en regard le coût de mesures préventives dans l'installation et celui de mesures protectives autour de l'installation.

Compte tenu de son caractère intermédiaire et de son caractère préparatoire, ce rapport d'étape n'a pas vocation à être public.

II.1.3 Application de l'article L. 551-2 du Code de l'environnement aux ouvrages d'infrastructure de transport de matières dangereuses (rapport IGE/04/014 du 15 décembre 2005)

Introduit par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels sur la suggestion notamment d'un rapport préliminaire et de rapports antérieurs, cet article répond à une demande sociétale forte en prévoyant la fourniture d'une étude de dangers pour de tels ouvrages. Le ministre chargé de l'environnement et celui chargé de l'équipement et des transports ont donc demandé à l'IGE, au CGM et au CGPC des propositions quant aux mesures réglementaires à prendre. Henri LEGRAND a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport examine successivement les différents modes de transport et types d'ouvrages. Il constate que les supports juridiques sont largement préexistants. Il recommande de fixer par des décrets des catégories ou des listes d'ouvrages visés plutôt que d'avoir recours à des seuils de quantité de matières dangereuses, en effet la fixation de tels seuils a entraîné dans le passé le stationnement "sauvage" des moyens de transport en dehors du site. Il propose que l'étude de dangers soit établie par le gestionnaire de l'infrastructure conformément à une méthodologie définie par le ministre chargé de l'environnement conjointement avec le ministre chargé des transports et celui chargé de la sécurité civile.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.1.4 Les digues de protection contre les inondations : organisation du contrôle et constructibilité derrière les ouvrages (rapport IGE/04/019 et IGE/04/019 bis du 14 juin 2005)

Les quelque 7 000 km de digues et ouvrages hydrauliques existant en France sont réputés protéger 15 000 km² et 1 800 000 habitants. La procédure d'autorisation de ces ouvrages (décret du 29 mars 1993) ne prévoit pas explicitement d'étude des dangers et il n'existe pas de guides techniques sur tous les sujets. La circulaire interministérielle du 30 avril 2002 appelle l'attention des préfets sur le caractère vulnérable des zones situées à l'arrière immédiat des digues, mais cette doctrine reste mal comprise par les communes. Après inventaire DE, la circulaire du 6 août 2003 demande aux préfets d'identifier les ouvrages présentant un risque pour la sécurité publique et d'en rechercher les maîtres d'ouvrage pour y faire réaliser les travaux et l'entretien nécessaires. Le directeur de l'eau a demandé à l'IGE, au CGPC et au CGGREF de faire le point sur l'application de cette circulaire (mission IGE/04/019). Il a ensuite étendu cette mission à la problématique de la constructibilité derrière les digues (mission IGE/04/019 bis). Michel BADRÉ, François BARTHELEMY, Xavier MARTIN et Jean-Loïc NICOLAZO ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport rappelle d'abord que la genèse et la typologie des crues sont très variables d'un site à l'autre et que l'intensité des phénomènes est aléatoire dans une gamme dont on apprécie mal l'étendue. L'inventaire des digues est assez avancé mais de façon souvent imparfaite : il devra donc être complété et amélioré. L'état des ouvrages est très variable et certaines digues pourraient constituer un danger pour les personnes et les biens qu'elles sont censées protéger. Lorsqu'elle est connue (on dénombre un millier de gestionnaires), la situation juridique des digues est souvent inadaptée. Le rapport recommande de renforcer la responsabilité des collectivités en matière de maîtrise d'ouvrage et celle de l'Etat en matière de contrôle technique.

En matière de constructibilité derrière les digues, le rapport propose des qualifications plus précises et homogènes des aléas. Dans les zones exposées à ces crues à cinétique lente, les possibilités de construire pourraient être élargies sous plusieurs conditions préalables. Dans les autres cas, la protection ne doit pas être considérée comme effective et les zones concernées doivent être qualifiées d'inondables ; les constructions nouvelles qui pourraient y être autorisées en l'absence de risques pour les personnes ne sauraient être éligibles au système d'indemnisation lié aux catastrophes naturelles.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.1.5 Analyse juridique des dispositions de la loi du 30 juillet 2003 relatives aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (note d'étape IGE/04/039 du 28 octobre 2004)

Dans le cadre de l'élaboration des textes réglementaires d'application de la loi du 30 juillet 2003 en matière de PPRT, le directeur de la prévention des pollutions et des risques a souhaité que l'IGE procède à une analyse juridique des dispositions de cette loi. Cette mission a été confiée à Jean-Loïc NICOLAZO et Jean-Luc LAURENT. Leur note examine notamment les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de PPRT, ainsi que l'opportunité d'une saisine du Conseil d'Etat. Compte tenu de son caractère préparatoire, cette note n'a pas vocation à être publique.

II.1.6 Site de Salsigne (Aude) - rapport IGE/04/058 du 29 mars 2005



L'exploitation des mines d'or de Salsigne et le traitement du minerai arsénier ont désormais cessé mais laissent derrière eux un nombre important de dépôts de stériles et de déchets et de sites à réaménager. La situation est encore compliquée par la multiplicité des entreprises qui sont intervenues, la diversité des réglementations à appliquer (notamment Code de l'environnement et Code minier), le nombre de communes concernées et les spécificités géologiques et météorologiques du site. Sur la demande du préfet de l'Aude, le ministre délégué à l'industrie a demandé l'avis du CGM et de l'IGE sur les projets de réhabilitation. Cette mission a été confiée à François BARTHELEMY.

Le rapport dresse un historique rapide et décrit la situation actuelle, qui s'est sensiblement améliorée par rapport à celle constatée en 1998 François BARTHELEMY et Henri LEGRAND lors d'une mission antérieure. Beaucoup d'opérations restent toutefois soit à achever, soit à lancer, notamment dans les "sites exclus" directement gérés par l'Etat depuis 2001. Le rapport présente plusieurs recommandations :

- faire cesser rapidement une situation dans laquelle, sur les "sites exclus", la DRIRE se trouve simultanément responsable d'anciens sites miniers et chargée de l'application de la réglementation,
- céder aux collectivités locales les terrains dépollués ou peu pollués, mais confier à un organisme public spécialisé (tel que le BRGM), et à un seul, les terrains présentant des risques (certains peuvent être assimilés à d'anciennes décharges de classe 1),
- à l'achèvement des travaux, faire un point sur l'état de la pollution et définir un plan de surveillance, par exemple pour ce qui concerne l'entraînement des polluant par les pluies, parfois torrentielles,
- réunir régulièrement la commission locale d'information.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.1.7 Réflexion sur la procédure d'indemnisation des catastrophes naturelles (rapport IGE/05/006 du 28 septembre 2005)

Du fait notamment de l'augmentation continue de la population exposée, les conséquences économiques et sociales de ces catastrophes sont de plus en plus importantes. Les ministres chargés de l'intérieur, des finances, de l'équipement, de l'écologie et du budget ont donc souhaité une réflexion conjointe de l'IGA, de l'IGF, du CGPC et de l'IGE sur ce sujet. Henri LEGRAND, Xavier MARTIN et Denis LAURENS ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport conjoint CGPC-IGE-IGF (l'IGA a participé à la mission mais a fait un rapport séparé) procède à un examen particulier des différents types d'évènements (météorites, volcanisme, séismes, cyclones, inondations, coulées de boues, sécheresse, mouvements de terrain, avalanches, ...). Il fait aussi un tour d'horizon international des différents systèmes d'indemnisation. Ses recommandations sont de trois natures :

- rendre la gestion du système français plus rigoureuse et plus transparente sans en changer les principes essentiels,
- créer des incitations efficaces à la prévention,
- clarifier le dispositif d'indemnisation en cas de sécheresse.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.1.8 Méthodologie des retours d'expérience après les accidents naturels (rapport IGE/05/017 du 11 mai 2005)

Il est fréquent que l'inspection générale soit envoyée sur place après une catastrophe, qu'il s'agisse d'inondations comme celle du Gard, d'accidents industriels comme AZF, d'incendies de forêts ou de marées noires. Philippe HUET a participé à près d'une quinzaine de missions de ce type dites "missions de retour d'expérience" après des catastrophes naturelles et particulièrement après des inondations. Il a donc cherché à capitaliser l'expérience acquise dans ce champ spécifique, bien distinct de celui des accidents technologiques.

Son rapport rappelle succinctement les évènements étudiés depuis dix ans. Il fait apparaître les spécificités françaises dans ce domaine, notamment l'omniprésence de l'Etat et le bipôle MEDD-Intérieur. Il analyse le contexte de la commande, parfois politique et parfois technique. Il détaille l'appui technique dont la mission peut disposer. Il formule plusieurs conseils quant au positionnement et à l'attitude des missionnaires (savoir écouter, préciser les objectifs, être à sa place, donner des garanties). Il signale les écueils à éviter, les précautions à prendre, les démarches utiles et les évolutions souhaitables.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le collège "technologie et risques".

II.1.9 Revue approfondie des procédures de la réglementation des installations classées pour préparer des simplifications (rapport préliminaire IGE/05/032 du 8 septembre 2005)

Dans le cadre de la politique de simplification du droit engagée par le gouvernement, le DPPR a demandé à l'IGE de chercher de telles opportunités en matière d'ICPE. Cette mission a été confiée à François BARTHELEMY, avec le concours de Marc GRIMOT.

L'objet du rapport préliminaire était de présenter à leurs divers interlocuteurs quelques réflexions préalables en vue de recueillir leur réaction : il ne préjuge donc pas de leurs propositions finales. Ce rapport envisage notamment :

- une procédure simplifiée intermédiaire entre les procédures actuelles de déclaration et d'autorisation avec enquête publique,
- le maintien des seuils de déclaration,
- le relèvement de plusieurs seuils d'autorisation au sens de la procédure actuelle,
- diverses améliorations de la nomenclature (mise en cohérence avec la directive IPPC, mise à jour des rubriques en matière de déchets, ...).

II.1.10 Comparaison des niveaux de sécurité face à divers risques (mission IGE/05/033)

Cette analyse a été confiée à François BARTHELEMY, avec le concours de Jean-Luc LAURENT et Henri LEGRAND.

II.1.11 Inondations urbaines dans la vallée de la Bièvre (mission IGE/05/046)

La commune de Fresnes (94) ayant subi à plusieurs reprises des inondations résultant du débordement de collecteurs d'eaux pluviales, les quatre ministres chargés de l'intérieur, de l'équipement, de l'agriculture et de l'écologie, sur la suggestion du préfet de région Ile-de-France, préfet de Paris, ont demandé à l'IGA, au CGPC, au CGGREF et à l'IGE de faire le point. Xavier MARTIN participe à cette mission au titre de l'IGE.

II.1.12 Mesures prises pour améliorer la performance énergétique des bâtiments (mission IGE/05/049)

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe aussi par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Pour tracer des pistes de progrès dans ce domaine, les directeurs de cabinet des ministres chargés du logement et de l'écologie ont demandé au CGPC et à l'IGE de faire le point sur ce qui se passe ailleurs en Europe et d'évaluer ce qui pourrait être transposé en France. Philippe FOLLENFANT et Jean ORSELLI participent à cette mission au titre de l'IGE.

II.1.13 Expertise des projets d'action de prévention des inondations sur le bassin de l'Aude (mission IGE/05/050)

Les nombreuses missions réalisées par l'inspection générale sur ce type de circonstances ont conduit le directeur de l'eau à demander à l'IGE une évaluation générale des dossiers en cours dans ce bassin et ses recommandations éventuelles. Cette mission a été confiée à Philippe QUEVREMONT, avec le concours d'Isabelle MONTEILS.

II.1.14 Evaluation du dispositif d'observation des avalanches (mission IGE/05/051)

La convention cadre entre le MEDD, le CEMAGREF et l'ONF sur la rénovation du dispositif d'observation des avalanches arrivera à échéance fin 2006. Afin de l'aider à déterminer la conduite à retenir pour la suite, le DPPR a demandé à l'IGE une évaluation de ce dispositif, un bilan de l'EPA et de la CLPA, ainsi que des propositions. Cette mission a été confiée à Denis LAURENS, avec le concours de Michel BADRÉ.

II.1.15 Organisation de la prévention des risques naturels dans les services déconcentrés (mission IGE/05/054)

Des évolutions positives ont commencé tant dans la prévention des risques naturels que dans l'organisation et les missions des DDE et DDAF, dont l'action dans ce domaine est coordonnée par les DIREN. Les secrétaires généraux des trois ministères chargés de l'environnement, de l'énergie et de l'agriculture ont demandé au CGPC, au CGGREF et à l'IGE de dresser un bilan de la situation et de faire toutes propositions utiles, notamment pour ce qui concerne la concertation et la coopération sur le terrain. Cette mission a été confiée à François BARTHELEMY et Philippe QUEVREMONT pour ce qui concerne l'IGE.

II.1.16 Retour d'expérience sur la vigilance crue et son intégration dans le dispositif de crise lors des événements pluviaux du 6 au 9 septembre 2005 dans le Gard et l'Hérault (rapport IGE/05/056 du 26 septembre 2005)

Ces précipitations intenses ont montré les limites des dispositifs de vigilance et d'alerte pour ce qui concerne le ruissellement urbain. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE un retour d'expérience sous dix jours lui permettant le cas échéant de faire évoluer les procédures. Cette mission a été confiée à Henri HORNUS et Xavier MARTIN qui ont respecté les délais impartis.

Forcément lapidaire, leur rapport fait l'historique de la situation dans les deux départements et en tire un ou plusieurs propositions, notamment :

- demander au SCHAPI et/ou aux SPC de développer des méthodes de prévision en terme probabiliste,
- tirer les conséquences de la raréfaction des compétences hydrauliques dans les services déconcentrés (raréfaction déjà signalée dans un rapport de l'IGE) et y porter remède soit par le recrutement d'agents de l'Etat déjà formés, soit par le recours à des spécialistes extérieurs.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.1.17 Mise en œuvre du plan d'action sécheresse (mission IGE/05/067)

Après le lancement du plan d'action sécheresse en 2004 et sa mise à jour en 2005, Mme Nelly OLIN, ministre de l'environnement et du développement durable, a demandé à l'IGE de faire le point sur son application et de faire toutes propositions en vue d'en améliorer l'efficacité, la lisibilité et la cohérence interdépartementale, y compris, le cas échéant, un projet de circulaire. Cette mission a été confiée à Jean-Jacques LAFITTE et Jean-Loïc NICOLAZO.

II.1.18 Utilisation par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de certaines mesures préventives (mission IGE/05/069)

Cette mission a été confiée à Annick HELIAS et Denis LAURENS.

II.2 Espaces naturels et qualité de vie

II.2.1 Plan de Gestion des Étiages de l'Adour (rapport IGE/03/060 du 31 janvier 2005)

Le PGE de l'Adour a été le premier de France, mais il a montré ses limites au cours de l'été 2003. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE et au CGGREF de faire le point de la situation et de formuler toutes propositions nécessaires, notamment pour ce qui concerne les mesures de suspension et de limitation. Ce sont François NAU et Denis PAYEN qui ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Du fait de l'importance de l'irrigation sur le territoire concerné, les rapporteurs estiment qu'un déficit important subsistera après la mise en service de la retenue de Gardères-Eslourenties prévue en 2005-2006. Les possibilités de substitution étant faibles, une tentative de régulation par les prix risquerait de mettre en péril les exploitations si elle était poussée à un niveau suffisant pour supprimer ce déficit. Le rapport suggère néanmoins des mesures de maîtrise des usages et d'optimisation et régulation de la gestion, mais elles doivent être accompagnées d'une relance rapide des efforts pour la création de nouvelles ressources sur le haut bassin.

La mise en œuvre d'ensemble nécessite la définition d'une nouvelle gouvernance dans le cadre du développement des SAGE et des PGE, dans la perspective de la DCE, avec une implication importante de l'Institution Adour pour assurer la coordination, appuyée par une intervention plus ferme et mieux coordonnée des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.2 Politique PNR : évaluation et réflexion (rapport d'étape du 21 juillet 2004 et rapport final IGE/04/002 du 30 juin 2005)

Après bientôt quarante ans d'existence des Parcs naturels régionaux, le directeur de la nature et des paysages a demandé au CGGREF, au CGPC et à l'IGE de faire le point sur la mise en œuvre de la politique des PNR. Alain RIQUOIS, qui assurait le pilotage, et Michel BOUVIER ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Après un nombre important de rencontres, les rapporteurs ont rédigé un rapport d'étape qui mettait notamment en évidence la multiplicité des partenaires et la diversité des projets. Ils ébauchaient aussi quelques premières orientations.

Le rapport final rappelle les principes structurants de la politique des PNR, il constate son succès attesté par le nombre de territoires candidats et la volonté des "anciens" à poursuivre l'expérience, toutefois il relève aussi un certain nombre de points faibles. Les risques de banalisation liés à la multiplication des territoires sont également soulignés. C'est pourquoi, sans proposer pour autant de modification majeure, le rapport final fait plusieurs recommandations, notamment :

- conforter dans ses modalités la politique partagée Etat - Région,
- retenir des critères transparents et partagés pour la reconnaissance et le renouvellement des parcs,
- réaliser une véritable évaluation dès l'élaboration de la charte.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.3 Environnement urbain et quartiers défavorisés (mission IGE/04/003)

La ministre a souhaité relancer sa politique en matière d'environnement urbain. Compte tenu de la complexité du sujet, l'IGE et le CGPC ont d'abord constitué une mission de préfiguration dont les propositions ont permis au directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale de préciser la demande. Annick HELIAS et Wanda DIEBOLT participent à cette mission au titre de l'IGE.

II.2.4 Appui à la création d'un schéma conceptuel des données nature (note d'étape IGE/04/005 du 13 juillet 2004)

Le DNP a lancé un chantier de modernisation du dispositif de données sur la nature. Il a demandé à l'IGE de lui apporter un appui sur le schéma conceptuel et la propriété intellectuelle des données (compte tenu notamment de l'intervention de nombreux naturalistes amateurs). Cette mission a été confiée à Eric BINET avec l'appui de Jean-Loïc NICOLAZO. Dans leur note d'étape, ceux ci examinent trois questions juridiques : légalité de l'accès à des propriétés privées dans l'objectif de réaliser des inventaires ? propriété des données ainsi recueillies ? droits et obligations attachés, le cas échéant, au caractère de données publiques des informations ainsi recueillies ? En raison du caractère intermédiaire de cette note d'étape et du caractère préparatoire attaché à la mission, cette note n'a pas vocation à être publique.

II.2.5 Indicateurs de performance des services eau et assainissement (rapport IGE/04/012 du 25 avril 2005)

Dans son discours de clôture des assises nationales de l'eau le 16 décembre 2003, la ministre de l'environnement et du développement durable avait rappelé son souhait de rendre plus transparent le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement. Dans le même esprit, le directeur de l'eau a demandé au CGPC, à l'IGGREF et à l'IGE de proposer des indicateurs de performance dans ce domaine. Thierry LAVOUX et Jean-Louis PRIME ont participé à cette mission au titre de l'IGE. Le rapport fait le bilan des démarches d'indicateurs engagées spontanément dans un passé récent au sein de différents organismes. Il présente des propositions précises pour définir un référentiel ayant vocation à être utilisé comme "tronc commun". Enfin il formule des suggestions destinées à favoriser la mise en œuvre et l'application effective de ce référentiel.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.6 Bilan des plans d'action régionaux de lutte contre les pollutions de l'eau par les pesticides dans le cadre du premier plan national (rapport IGE/04/017 du 18 janvier 2005)

Les bilans successifs de l'IFEN montrent que la pollution des eaux par les pesticides est préoccupante. Pour y faire face, le ministère en charge de l'environnement a mis en place en 2000 une TGAP sur les phytosanitaires et un programme d'actions nationales et régionales fondées prioritairement sur le volontariat. Dans le contexte de la réforme de la politique de l'eau, la direction de l'eau a demandé à l'IGE d'en tirer les enseignements. Cette mission a été confiée à Claude GAUMAND, avec le concours d'André MANFREDI et de Jean-Louis PRIME.

Leur rapport recommande de renforcer le pilotage des réseaux de suivi des pesticides, de s'appuyer sur un laboratoire de référence nationale tel que l'INERIS et d'élaborer un cahier des charges commun en matière d'analyses. Il estime que les méthodes d'analyse devraient être publiques et d'un coût raisonnable.

Une action efficace nécessite une mobilisation coordonnée de l'ensemble des leviers d'action possibles, notamment au niveau régional. Le rapport propose que la stratégie régionale soit explicitée dans un document présenté et validé en CAR. Les agences de l'eau doivent être associées de près à l'élaboration de ces documents.

Enfin le rapport suggère une modulation significative des taux de la redevance en fonction de la toxicité des produits.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.7 Mission d'appui à l'opération pilote GIZC de la baie de Bourgneuf (rapport d'étape IGE/04/024 du 22 décembre 2005)

Cette opération pilote de gestion intégrée des zones côtières a été retenue lors du CIADT du 14 septembre 2004 comme préfiguration de l'appel à projets GIZC lancé par la DATAR. Une mission d'appui conjointe (IGA-CGPC-CGGREF-IGE) a été mise en place auprès du préfet de la région des Pays-de-la-Loire, coordonnateur de l'opération, à la demande des 6 ministres concernés. Cette mission a été confiée pour l'IGE à Annick HELIAS.

Le rapport d'étape produit par la mission, analyse le dispositif de gouvernance mis en place, explicite les difficultés rencontrées en proposant les conditions et les modalités de leur évolution (produits attendus, schéma organisationnel, méthodes de travail).

II.2.8 La formation des agriculteurs en relation avec la conditionnalité des aides PAC (rapport IGE/04/041 du 10 août 2005)

Comme l'a confirmé une enquête récente en Bretagne concernant l'utilisation de plans de fumures, les agriculteurs seront d'autant mieux en mesure de respecter les prescriptions des directives européennes qu'ils auront reçu une formation adéquate à cet effet. Le directeur de l'eau, le directeur général de l'enseignement et de la recherche et le directeur général de la forêt et des affaires rurales ont donc demandé au CGGREF et à l'IGE de faire un état des lieux dans ce domaine, de définir des objectifs et de formuler des recommandations. C'est Claude GAUMAND qui a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport constate une situation décevante et confuse en matière tant de formation que de conseil et formule plusieurs recommandations :

- renforcer le pilotage des lycées agricoles sous l'égide de la DGER et des DRAF,
- conditionner certaines aides publiques au suivi d'une formation continue,
- créer une certification du conseil afin de clarifier une offre surabondante,
- expertiser et affiner les multiples outils de gestion prévisionnelle de la fumure,
- promouvoir les techniques de réduction de doses de phytosanitaires et les techniques alternatives qui ont fait leurs preuves.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.9 Prospective en matière d'évolution de la demande en eau (rapport préliminaire IGE/04/046 du 31 mars 2005)

Une politique de gestion pérenne de la ressource en eau s'élabore à partir de la situation actuelle et des évolutions possibles. Le ministre a donc demandé à l'IGE d'examiner les actions en cours et les marges de progrès encore possibles dans les différents modes d'utilisation (eau potable, industrie, agriculture). Cette mission a été confiée à François NAU avec le concours d'Alain GILOT et de Henri HORNUS.

Le rapport préliminaire estime la croissance globale des prélèvements et des "consommations" très probable à long terme. Il souligne l'importance des orientations qui seront prises en matière d'irrigation. Il invite à la poursuite des efforts d'économie d'usage et de régulation des besoins d'eau potable, ainsi qu'à la réduction des pertes dans les réseaux. Il relève le caractère partiel des éléments de connaissance de la demande en eau et du fonctionnement quantitatif du cycle de l'eau. Par contre les aspects économiques ne sont pas, à ce stade, approfondis.

II.2.10 Projet de renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées (rapport IGE/04/052 du 23 mai 2005)



Cette mission conjointe IGE-CGGREF a été demandée par le ministre après la mort de l'ourse Cannelle. Elle a été confiée à Eric BINET au titre de l'IGE.

Le rapport constate localement une vaste convergence sur la valeur patrimoniale et culturelle de l'ours, mais beaucoup continuent néanmoins à le considérer aussi comme une menace (prédateur sur les élevages). La situation exige donc une décision de l'Etat dans le cadre d'une stratégie de massif conduite dans la cohérence et la durée, avec notamment des indemnisations sans faille et un soutien aux mesures efficaces de gardiennage. En raison du grand nombre de départements concernés et du caractère frontalier du secteur, le rapport suggère la désignation d'un directeur de projet, qui serait chargé de nombres de relations et de "détails" qui seules lient une stratégie au terrain.

II.2.11 Avis du collège "Espaces naturels et qualité de vie" sur le projet de loi relatif aux parcs nationaux (rapport IGE/04/057 du 5 janvier 2005)

Le directeur de la nature et des paysages a demandé à l'IGE au travers de son collège "Espaces naturels et qualité de vie" de donner un avis sur le projet de loi relatif aux parcs nationaux dans sa version du 30 novembre 2004. Ce projet a été examiné par le collège en présence de la sous-direction des espaces naturels de la DNP et a fait l'objet d'une analyse juridique complémentaire afin d'examiner les dispositions qui appartiennent au domaine réglementaire et dont on peut faire l'économie dans la loi.

II.2.12 Estuaire de la Seine : éléments d'information avant la réunion "paquet" du 28 janvier 2005 (rapport IGE/05/002 du 27 janvier 2005)

L'IGE avait remis en octobre 2004 un "état des lieux" sur l'estuaire de la Seine sur la demande de la DNP et de la D4E après la condamnation de la France par la Cour de Justice des Communautés européennes en 1999 (rapport IGE/04/013). Une nouvelle plainte sous le libellé "boues de dragage / reconstruction de digues / insuffisance du site Natura 2000" a conduit la directrice de Cabinet, le DNP et le D4E à demander en urgence, début 2005, des éléments d'information dans la perspective d'une réunion "paquet". Cette mission a été confiée aux mêmes inspecteurs généraux : Philippe HUET, Xavier MARTIN et Yves-Marie ALLAIN. Leur rapport fait un point rapide sur les trois éléments de la plainte et donne un avis. Il suggère en conclusion une mutualisation Port autonome du Havre - Port autonome de Rouen au moins pour la gestion environnementale de l'estuaire.

II.2.13 Pêche et gestion piscicole en Guyane (rapport IGE/05/003 du 1er avril 2005)

La configuration du réseau hydrographique de Guyane, constitué "en côtières parallèles" lui confère un haut niveau d'originalité biotypologique. Il règne par ailleurs dans ce réseau un fort degré d'endémisme qui constitue une composante déterminante des règles de gestion à mettre en place. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE d'analyser les particularités de ce contexte halieutique et piscicole et de juger de l'opportunité de la création d'une unité du CSP. Cette mission a été confiée à Pierre BALLAND avec le concours d'Alain ROUX, membre du CGGREF.

Le rapport constate le déficit des connaissances éthologiques et en regrette les conséquences lors de grands aménagements tels que le barrage de Petit-Saut. Il analyse le droit applicable localement en matière piscicole et recommande la publication rapide d'un texte référent fixant la liste des espèces de poissons représentées dans les cours d'eau et les plans d'eau de Guyane. Il propose de développer, à l'initiative de la DIREN, l'éthologie des espèces subissant l'effort de pêche le plus important, de reconnaître une pêche semi-professionnelle et de charge l'ONCFS de la mise en place d'une garderie. Il engage à la prudence quant à l'introduction d'espèces allochtones. Enfin il invite à agir sans faiblesse sur l'orpailage clandestin à l'amont des sites pêchés.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.14 L'alimentation en eau potable en Guyane (rapport IGE/05/011 du 9 mai 2005)

La croissance démographique exceptionnelle aggrave un retard déjà manifeste en matière d'eau potable en Guyane. Les ministres chargés de l'équipement et de l'environnement ont donc demandé à leurs inspections générales d'une part d'évaluer les besoins à échéance de

quinze ans, d'autre part d'identifier les besoins de renforcement de l'existant. Le CGGREF a ensuite été associé à ces travaux. Pierre BALLAND a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport constate en Guyane deux problématiques de l'eau : quantité disponible en milieu urbain, desserte et qualité en milieu rural. Pour le Centre Littoral, il formule des recommandations tant pour le programme d'urgence de renforcement des capacités de production AEP que pour les études à engager ou à poursuivre. Il donne également un avis pour l'alimentation en eau potable de Saint-Laurent-du-Maroni. Enfin il pose le problème des tâches d'assistance/maintenance en milieu rural et dans les campous, en particulier dans la zone du futur Parc National. En matière de financement, le rapport décrit le contexte et formule des propositions, notamment la constitution rapide de l'Office de l'Eau de Guyane.

II.2.15 Chasse en Guyane (mission IGE/05/014)

Suite à la demande du directeur de la nature et des paysages, Marie-Odile GUTH a été chargée d'une mission sur la chasse en Guyane et les prélèvements dans la nature d'animaux d'espèces non domestiques.

II.2.16 Ecole Nationale Supérieure du Paysage, de Versailles (mission IGE/05/020)

Suite à la décision interministérielle d'élargir la mission de réflexion sur l'avenir des formations en matière de paysage en France, il a été demandé à Louis BLAISE de s'y associer.

II.2.17 Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel (rapport IGE/05/022 du 15 septembre 2005)



Lancé en 1995, ce projet a vu son coût prévisionnel multiplié par trois et sa réalisation retardée. Les ministres chargés de l'équipement, des finances, de l'environnement et de la culture ont donc demandé à leurs inspections générales de faire le point sur ce dossier. Philippe QUEVREMONT a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport examine le coût du projet et les modalités de financement et constate ainsi que l'augmentation de ce coût résulte pour une large part d'ambitions hydrauliques nouvelles. Mais les travaux qui en résulteraient pourraient tout au plus retarder l'ensablement du Mont, et non l'empêcher durablement contrairement à ce qu'espère l'opinion publique locale. Ainsi l'abandon ou la révision à la baisse de ces ambitions pourrait-il constituer l'une des voies permettant un déblocage du projet. Le rapport fait aussi d'autres propositions dont l'une est de clarifier la gouvernance en la plaçant sous la responsabilité du préfet de région Basse-Normandie.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.18 Suivi de la mise en œuvre de la loi de développement des territoires ruraux (mission IGE/05/023)

Le MEDD est concerné par la mise en œuvre de cette loi au titre notamment des espaces naturels sensibles, des zones humides et de la chasse. Il est donc légitime qu'il soit associé à ce suivi. C'est Georges RIBIERE qui participe à cette mission au titre de l'IGE.

II.2.19 Etude de faisabilité de l'inventaire du patrimoine naturel de l'Etat (mission IGE/05/024)

La stratégie française pour la biodiversité comporte notamment la réalisation d'un inventaire du patrimoine naturel sur les propriétés de l'Etat. Les ministres chargés de la réforme de l'Etat et de l'écologie ont demandé à l'IGE d'étudier la faisabilité d'un tel inventaire en concertation avec de nombreux partenaires administratifs, scientifiques et associatifs et en s'appuyant sur une expérimentation régionale (Poitou-Charentes). Cette mission a été confiée à Yves-Marie ALLAIN.

II.2.20 Gestion des estuaires (mission IGE/05/026)

Les estuaires constituent des zones à fort enjeu stratégique pour les économies mais ils présentent aussi un intérêt écologique irremplaçable. Le DE et le DNP ont donc demandé au CGPC et à l'IGE d'examiner conjointement les moyens de bâtir une politique de développement durable applicable aux estuaires français. Yves-Marie ALLAIN, Annick HELIAS et Georges RIBIERE participent à cette mission au titre de l'IGE.

II.2.21 Schéma d'organisation des dispositifs de recueil de données et d'observation sur le littoral (mission IGE/05/027)

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) recommandée par la directive européenne de mai 2002 nécessite le développement d'un dispositif de recueil de données et d'observation. Les ministres chargés de l'intérieur, de l'équipement, de l'écologie et de l'aménagement du territoire ont demandé à l'IGA, au CGPC et à l'IGE des propositions pour l'organisation de ce dispositif. Yves-Marie ALLAIN et Georges RIBIERE participent à cette mission au titre de l'IGE.

II.2.22 Contrats de rivière et de baie : nouvelles modalités d'agrément et de financement (rapport IGE/05/030 du 21 décembre 2005)

Plusieurs parlementaires ont exprimé leurs inquiétudes suite à la circulaire du 30 janvier 2005 prévoyant le "décroisement" des financements des Agences de l'Eau et de l'Etat pour les contrats de rivière et de baie. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE un diagnostic

des modalités d'instruction mises en œuvre par les agences, ainsi que l'analyse de quelques contrats en cours. Cette mission a été confiée à Claude GAUMAND avec le concours de Jean-Jacques LAFITTE.

Le rapport constate l'effort des agences pour assurer globalement le maintien du niveau d'aide, mais insiste sur l'opportunité de décisions ponctuelles dérogatoires chaque fois que nécessaire, ainsi que sur le soin à apporter au suivi financier des contrats. Il recommande de subventionner dans ce cadre des actions en faveur du paysage s'inscrivant dans la démarche de réhabilitation de la rivière. Il engage les agences à tenir compte des engagements antérieurs lors de l'élaboration de leur neuvième programme. Il souligne l'urgence de mettre en place la nouvelle procédure d'agrément là où elle n'existe pas encore, en effet les simplifications intervenues devraient renforcer l'intérêt de ces contrats.

II.2.23 Coordination pour l'élaboration du rapport de vérification du respect de la Convention alpine (rapport IGE/05/031 du 20 octobre 2005)

Dans le cadre des travaux de la Convention alpine, chaque Etat est tenu de remettre annuellement un rapport de vérification. Le DGAFAI a demandé à l'IGE de désigner le coordonnateur du groupe de rédaction. Cette mission a été confiée à Georges RIBIERE.

Sous la forme austère d'un questionnaire, le rapport rend compte des efforts de la France pour concilier intérêts économiques et protection d'un patrimoine naturel fragile dans le cadre notamment de la loi Montagne de 1985 modifiée et de la réglementation générale de l'environnement. Il fait notamment valoir l'apport des parcs nationaux et régionaux, des réserves naturelles et des espaces protégés.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.2.24 Evaluation de la première phase de mise en œuvre de la DCE (mission IGE/05/035)

Au moment de poursuivre la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau après l'adoption des états des lieux dans les bassins métropolitains et trois bassins d'outremer, le directeur de l'eau a demandé à l'IGE d'évaluer la manière dont cette première phase s'était déroulée et de proposer, le cas échéant, des pistes d'amélioration et des axes de travail. Cette mission a été confiée à Jean-Claude GAUMAND, Jean-Jacques LAFITTE et Jean-Louis PRIME.

II.2.25 Devenir des programmes de restauration en faveur des poissons migrateurs (mission IGE/05/052)

Lancés dès 1976, ces programmes ont sensiblement évolué depuis lors et vont continuer à le faire dans le cadre tant de la DCE que du projet de loi sur l'eau. Force est par ailleurs de constater que la mobilisation des acteurs locaux n'a pas partout répondu aux attentes du ministère. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE de dresser un bilan et de mener une réflexion sur l'action à mener, son objet, son organisation et ses moyens. Cette mission a été confiée à Pierre BALLAND et André MANFREDI.

II.2.26 Mise en œuvre du plan biocarburant et protection de la ressource en eau (mission IGE/05/055)

Les engagements de la France vont la conduire, dans les années qui viennent, à tripler sa production de biocarburant, toutefois des inquiétudes se font jour sur le bilan écologique global qui peut en être tiré. Mme Nelly OLIN, ministre de l'environnement et du développement durable, a donc demandé à l'IGE de faire le point sur les pratiques actuelles. Cette mission a été confiée à Alain GILOT.

II.3 Qualité du service public de l'environnement

II.3.1 Renforcement et structuration des polices de l'environnement (rapport IGE/03/053 du 1er février 2005)

Le Code de l'environnement comprend autant de polices qu'il y a d'activités et de milieux concernés, assortit chacune d'elles de sanctions pénales, dresse la liste des catégories de professionnels compétents pour en relever les infractions et prévoit des règles procédurales spécifiques, élaborées au fil du temps sans recherche de cohérence. Il en résulte vingt-quatre polices différentes dont l'exercice est confié à cinquante-cinq catégories d'agents habilités selon vingt-et une procédures distinctes.

Les ministres chargés de l'intérieur, de l'équipement, de l'agriculture, de la justice et de l'environnement ont donc demandé à l'IGA, à l'Inspection Générale des Services Judiciaires, au CGPC, à l'IGE et au COPERCI d'examiner conjointement les conditions effectives de suivi et de contrôle des activités réglementées et de constatation des infractions, l'articulation des sanctions pénales avec les sanctions administratives, la culture de contrôle des différents services, les synergies inter-services, les procédures de commissionnement et d'assermentation, ainsi que les relations avec le Parquet. Ils leur ont également demandé d'examiner la possibilité de concevoir un modèle procédural unique afin d'uniformiser les modalités d'habilitation et d'assermentation ainsi que les pouvoirs de police judiciaire des corps de contrôle compétents en matière d'environnement. Marie-Odile GUTH et Jean-Louis VERREL ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Après un état des lieux, le rapport formule des préconisations portant sur la mise en œuvre des polices, la coordination des services déconcentrés et l'amélioration du traitement judiciaire.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.2 Ecogarde Sainte-Baume Littoral (rapport IGE/03/053 bis du 13 avril 2005)

La demande relative à la détention et au port d'armes présenté par cette association domiciliée à La Ciotat ainsi que les modalités de sa présence sur le terrain ont suscité des interrogations parmi les services de l'Etat. La DGAFAI a donc demandé à l'IGE de mener une inspection sur place. Cette mission a été confiée à Marie-Odile GUTH et Jean-Louis VERREL. Leur rapport décrit une association aux activités mal définies et à l'organisation évolutive, peu capable d'assurer une mission sérieuse de gardiennage des espaces naturels et de protection de l'environnement, et constate qu'aucune disposition réglementaire n'aurait justifié une suite positive à la demande de détention et de port d'armes. Cette demande a

d'ailleurs formellement disparu avec la liquidation de l'association fin 2004, mais une structure du même nom s'est reconstituée peu après, structure nouvelle dont le rapport recommande, dans sa conclusion, de clarifier le fonctionnement.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.3 Inégalités écologiques en milieu urbain (rapport IGE/04/022 du 11 mai 2005)

Le ministre chargé de l'écologie est responsable de l'animation et de la coordination de la stratégie nationale du développement durable, dont l'un des volets porte sur la réduction des inégalités sociales et environnementales observées dans certains territoires. Il a donc demandé à l'IGE et au CGPC de faire le point sur l'état de la connaissance dans ce domaine en milieu urbain et sur les apports spécifiques des politiques environnementales pour lutter contre ces inégalités. Wanda DIEBOLT et Annick HELIAS ont participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport propose une définition des inégalités écologiques en milieu urbain, dont le constat conduit à porter l'attention sur les populations concernées et permet de développer la connaissance des impacts sociaux des politiques environnementales. Il estime que la faible prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques de la ville joue un rôle important dans le processus de ségrégation spatiale.

Les rapporteurs recommandent la définition d'un programme d'intervention coordonné avec celui de la politique de la ville, programme qui permettrait notamment au MEDD d'atténuer sa relative marginalisation au sein de cette politique nationale majeure et d'ancrer celle-ci dans le développement durable.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.4 Mission de proposition pour la simplification en matière d'enquête publique (rapport IGE/04/023 et 023 bis du 25 novembre 2005)

Dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la simplification administrative, l'IGE a été chargée d'une mission de proposition pour la simplification en matière d'enquête publique. Cette mission a été confiée à Michel BURDEAU, avec le concours de François BARTHELEMY et Jean-Loïc NICOLAZO. Les premières consultations et réunions ont commencé sur la demande informelle des ministères chargés de l'équipement et de l'écologie avec la rubrique 023 et se sont poursuivies avec la rubrique 023 bis après réception d'une lettre de mission conjointe IGE-CGPC des ministres chargés de l'équipement, de l'écologie et de la fonction publique.

Le rapport fait de nombreuses propositions, notamment :

- la définition d'un modèle d'enquête unique s'inspirant largement de l'actuelle enquête Bouchardeau,
- une meilleure prise en compte des résultats de l'enquête, avec notamment la possibilité d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire,
- la possibilité d'une enquête unique pour les réalisations soumises à plusieurs réglementations ou relevant de plusieurs maîtres d'ouvrage,
- une meilleure articulation entre débat public et enquête publique,
- une réflexion sur la concertation préalable et sa possible extension.

Il ébauche enfin quelques pistes en vue d'une réflexion plus vaste sur la consultation du public.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.5 Structure juridique des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (rapport IGE/04/031 du 19 janvier 2005)

Les modalités d'organisation et de financement des SPPPI, ainsi que leur articulation avec les comités locaux d'information et de concertation sur les risques (CLIC), donnent lieu à des interrogations, notamment de la part de ceux qui les animent. Le directeur de la prévention des pollutions et des risques a donc demandé à l'IGE une mission d'expertise dans ce domaine. Cette mission a été confiée à Wanda DIEBOLT et Yves LECOINTE.

Leur rapport présente un bilan positif de l'action des SPPPI depuis trente ans et préconise qu'un arrêté ministériel ou une circulaire consacre leur existence et les institue comme l'instance coordonnatrice des comités locaux de liaison et d'information.

Au plan juridique, il préconise clairement la forme du "GIP environnement" avec personnel propre qui correspond le mieux à la vocation des SPPPI et à la sécurité juridique des représentants de la puissance publique. Cependant, au cas par cas, la "régie directe" pourra constituer une solution, qui suppose le renforcement des moyens en personnels accordés par les pouvoirs publics.

II.3.6 Impact sur la nature et les sites du projet de déviation aux environs de Turenne (Corrèze) - rapport IGE/04/032 du 4 juillet 2005

Alerté par le ministère de la culture et le préfet de la Corrèze, le directeur de la nature et des paysages a demandé à l'IGE de se joindre à l'inspection générale du ministère de la culture pour évaluer l'impact de ce projet de déviation en tunnel et en tranchées. Cette mission a été confiée à Michèle GALLOT au tire de l'IGE.

Le rapport relève que cette affaire s'inscrit dans un projet plus vaste d'amélioration de la liaison routière entre le département du Lot et Brive-la-Gaillarde qui remonte à 1995. Les services de l'Etat ont été consultés sur un dossier inachevé et abusivement fractionné. Les importants enjeux au plan culturel mais aussi au plan environnemental (qualité des eaux souterraines, prévention des risques naturels, préservation de la biodiversité...) ont été insuffisamment pris en considération. Tout ceci conduit les rapporteurs à recommander l'approfondissement du dossier puis la saisine de la Commission supérieure des monuments historiques (section abords) et de la commission nationale des sites.

Ce rapport a conduit le MEDD à demander des explications au préfet de Corrèze. Il va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.7 Indemnité compensatrice dans le marais poitevin (rapport IGE/04/047 du 9 décembre 2005)

Une indemnité spéciale (ICHN) a été mise en place en vue de maintenir les prairies existantes dans le marais poitevin et d'encourager la restauration des prairies abandonnées. Les directeurs de cabinet des ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture ont demandé à l'IGE et au COPERCI d'établir un état des lieux de la mise en œuvre de ce dispositif et

d'évaluer l'intérêt et la faisabilité de son évolution, notamment dans le contexte nouveau créé par la réforme de la PAC. Cette mission a été confiée à Michel BADRÉ et Xavier MARTIN au tire de l'IGE.

Après un rappel historique, le rapport fait le point sur la situation actuelle et constate notamment des disparités interdépartementales et intercommunales, ainsi qu'un trop faible taux de pénétration de l'ICHN dans le marais (40 % seulement). A l'inverse, quelques uns en bénéficient indûment. Il fait diverses propositions pour remédier à cette situation, en tenant compte notamment de la réforme de la PAC.

II.3.8 Audit du dispositif d'élimination des déchets d'emballages ménagers (rapport IGE/04/048 du 6 juillet 2005)

Au moment de la mise en place de nouveaux dispositifs d'élimination notamment pour les déchets d'équipements électriques et électronique, il convenait de faire le point sur le mode de fonctionnement du système qui, depuis plusieurs années déjà, concerne les déchets d'emballages ménagers avec notamment deux sociétés agréées (Eco-emballages et Adelphe) et le principe "l'aval définit l'amont". C'est ce qui a été demandé à l'IGF, au CGM et à l'IGE par les ministres chargés des finances, de l'industrie et de l'écologie. C'est Guy MERRHEIM qui a participé à cette mission conjointe au titre de l'IGE.

Le rapport constate d'abord que, pendant le déroulement de la mission, l'agrément des deux sociétés a été renouvelé et qu'un rapprochement entre elles a apporté une réponse adéquate aux difficultés rencontrées par Adelphe. En prenant notamment comme référence un premier rapport d'audit réalisé en 1999, il constate ensuite qu'il n'y a pas lieu d'envisager un remaniement intégral du système. Il est ainsi conduit à approfondir les questions financières, dont l'importance avait été soulignée par la lettre de mission, et présente dans ce domaine plusieurs propositions, notamment :

- renforcer le rôle de pilotage de l'Etat,
- demander à l'ADEME d'approfondir l'analyse économique du recyclage et des autres modes d'élimination et d'apporter pleinement son appui à la DPPR dans ce domaine,
- mettre fin à l'anomalie qui conduit les emballages réputés commerciaux à échapper au principe "pollueur - payeur",
- interdire aux organismes agréés, dans leurs statuts ou dans les conventions d'agrément, de distribuer les bénéfices,
- revoir le dispositif de soutien aux collectivités,
- simplifier et orienter les barèmes de contribution "amont".

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.9 Dégradation du climat social au sein du Parc National de Port-Cros (rapport IGE/04/054 du 28 février 2005)

Alertée par le préfet du Var en décembre 2004 sur cette dégradation, la directrice de cabinet a demandé à l'IGE de faire rapidement le point. Cette mission a été confiée à Guy MERRHEIM, avec le concours de Jean BOURCET et Dominique LEGRAIN. Ils se sont rendus trois fois sur place. Leur rapport, après relecture par Christian d'ORNELLAS et Philippe HUGODOT et après contradictoire, comporte plusieurs préconisations pour restaurer la situation. Ces recommandations ont été suivies.

II.3.10 Avis sur les dispositions relatives aux agences de l'eau dans le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques (rapport IGE/04/055 du 31 janvier 2005)

Durant la dernière phase de préparation de l'avant projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques et après transmission à l'examen du Conseil d'Etat, le Cabinet a souhaité l'avis de l'IGE, notamment pour ce qui concerne les dispositions relatives aux modes d'intervention des agences de l'eau. Cette mission a été confiée à Jean-Loïc NICOLAZO et Jean-Louis PRIME.

Le rapport rappelle les principes fondateurs des agences et examine leur mise en œuvre sur la durée. Il constate que le projet de loi répond, sur bien des points, à la nécessité d'adapter les agences et notamment de rendre constitutionnelles leurs redevances. Il formule néanmoins plusieurs propositions dans le souci non seulement d'assurer le financement de la gestion de la ressource et de la protection des milieux, mais aussi de favoriser les comportements qui contribuent à ces objectifs.

II.3.11 Chlordécone aux Antilles (rapport IGE/04/056 du 9 mai 2005)

Quoique l'utilisation de la chlordécone soit interdite depuis 1993, ce pesticide se caractérise par une forte rémanence et sa présence est encore constatée tant dans les sols que dans les eaux, ce qui exige une vigilance particulière. Les ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'écologie et de la consommation ont donc confié à leurs structures d'inspection générale respectives une mission conjointe en vue notamment de vérifier l'effectivité, l'efficacité et l'efficience des mesures prises et de faire toute proposition complémentaire. C'est Claude GAUMAND qui a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport dresse un constat positif à de nombreux égards : pertinence des plans d'actions élaborés par les deux préfets de région, bonne coordination des services, bon fonctionnement des groupes régionaux phytosanitaires, mesures provisoires appropriées pour la protection de la santé des populations. Certaines études sont encore loin d'être achevées mais on peut espérer à assez court terme d'une part une meilleure connaissance des concentrations en chlordécone admissibles dans les différentes denrées, d'autre part une caractérisation plus précise des risques pour la santé. Une amélioration des pratiques agricoles reste néanmoins indispensable.

Ce rapport peut être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.12 La situation de la fédération France Nature Environnement et les voies de progrès (rapport IGE/05/001 du 21 octobre 2005)

Parce que le mouvement associatif peut aussi rencontrer des difficultés dans sa gestion, France Nature Environnement, au lendemain de la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle avec le MEDD, a souhaité recevoir dans ce domaine les conseils du ministère. Le ministre, M. LEPELTIER, a donc demandé l'IGE de mener cette étude. La mission a été confiée à Jean-Luc LAURENT, Jean-Loïc NICOLAZO et Denis PAYEN.

Le rapport confirme que la situation financière de FNE est délicate et fait quelques recommandations à ce sujet. Il rappelle que FNE rassemble près de 3 000 associations, soit quelque 500 000 personnes, et que son concours est précieux pour la préparation des textes. Il recommande donc au MEDD de soutenir la fédération de diverses manières.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.13 Avis de l'IGE sur les indicateurs du PAP 2005 (rapport IGE/05/007 du 3 mai 2005) et premiers enseignements des préfigurations de BOP au niveau déconcentré (rapport IGE/05/007bis du 24 mai 2005)

Le programme de travail de l'IGE pour 2005 prévoit, en concertation avec la DGAFAI, un appui à la préparation à la LOLF dans trois domaines : préparation du MEDD à la mise en œuvre de la LOLF, revue critique des indicateurs, suivi de la préfiguration LOLF à l'ADEME et dans quatre régions. La coordination de cette mission générale a été confiée à Wanda DIEBOLT, avec le concours notamment de Michel BADRÉ, Annick HELIAS, Jean-Pierre LETEURTROIS, Denis PAYEN, Jean-Louis PRIME et Jean-Louis VERREL. On verra plus loin diverses missions qui s'inscrivent dans ce même cadre.

Avis de l'IGE sur les indicateurs du PAP 2005

Les rapporteurs ont tenu à rendre rapidement un avis sur les indicateurs dits stratégiques de l'avant-projet de performance (PAP) pour 2005 car ces indicateurs, qu'il sera difficile de modifier sensiblement au moins à court terme, seront l'outil d'évaluation de la performance des programmes du MEDD. Un examen critique paraissait donc indispensable avant que le dispositif soit complètement stabilisé, quoique cette volonté de diligence ait forcément limité le champ des investigations. Le rapport confirme l'opportunité de la démarche en formulant de nombreuses observations susceptibles de conduire à reformuler plusieurs indicateurs et même à abandonner certains.

Premiers enseignements des préfigurations de BOP au niveau déconcentré

Le rapport analyse les marges de progrès que mettent en lumière les préfigurations. Il souligne l'importance de clarifier les responsabilités respectives des directeurs d'administration centrale et des responsables de programme.

II.3.14 Audit du programme support du MEDD (rapport IGE/05/008 du 9 septembre 2005)

Le Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) ayant confié à une équipe de trois personnes la mission d'audit initial du programme "Soutien aux politiques environnementales et développement durable" du MEDD, Denis PAYEN a été désigné par l'IGE pour faire partie de cette équipe dont il a été le coordonnateur.

Le rapport rappelle que le programme audité n'est pas le seul élaboré par le MEDD. Il précise aussi les spécificités administratives de jeune ministère. Il examine les actions, objectifs et indicateurs et formule quelques observations et recommandations à leur propos.

II.3.15 Audit du programme support du ministère de l'équipement (mission IGE/05/009)

Philippe HUGODOT a participé aux travaux de l'équipe MEDD/CGPC chargée de cet audit. Le rapport souligne que dans ce ministère qui mène de front le transfert aux départements du réseau routier national, la réorganisations de ses services déconcentrés et la restructuration de ses directions d'administration centrale, un programme support s'avérait effectivement indispensable. Il présente par ailleurs diverses recommandations.

II.3.16 Mise en œuvre du futur règlement REACH (mission IGE/05/012)

La mise en œuvre du règlement européen REACH en préparation sur les produits chimiques exige une réflexion préalable. Cette réflexion a été confiée par le DPPR à l'IGE et au CGM. Michel BOUVIER participe à cette mission au titre de l'IGE, avec le concours de Marc GRIMOT.

II.3.17 Audit de l'analyse des coûts du ministère de l'agriculture (mission IGE/05/016)

Jean-Louis VERREL a participé à cette mission faite pour le CIAP.

II.3.18 Audit de l'analyse des coûts des actions du MEDD dans les PAP 2006 (mission IGE/05/016bis)

Philippe HUGODOT a coordonné la mission IGE/CGPC chargée de cet audit. Le rapport s'inquiète notamment de la proportion de leur temps d'activité que les agents du MEDD doivent consacrer à ce domaine, alors que les effectifs du ministère sont faibles.

II.3.19 Prévention des contentieux communautaires au sein de l'administration déconcentrée (rapport IGE/05/019 du 9 novembre 2005)

Le ministre a placé la prévention des contentieux communautaires au nombre de ses priorités, toutefois il n'est pas rare que des services déconcentrés se voient reprochée la non mise en œuvre d'une directive pourtant transposée. Le DGAFAI a donc souhaité que l'IGE entreprenne sur ce thème une démarche d'analyse et de proposition, en liaison avec la "task force" constituée en centrale. Cette mission a été confiée à Guy MERRHEIM, avec le concours de Thierry LAVOUX.

Fondé sur des cas concrets et une vaste consultation, le rapport regrette la faible sensibilisation de la majeure partie de l'administration déconcentrée et relève aussi diverses maladresses résultant d'une mauvaise concertation entre les acteurs. Sur cette bases, il formule quelques préconisations, notamment un élargissement du rôle de la "task force".

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.20 Responsabilité des autorités locales du fait de la présence d'ours (rapport IGE/05/029 du 23 mai 2005)

Le projet de renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées a suscité chez de nombreux élus locaux des interrogations quant à leur responsabilité en cas d'accident. Le DNP a donc demandé à l'IGE d'examiner cette question et de réfléchir à la pertinence d'une évolution législative. Cette mission a été confiée à Isabelle MONTEILS.

Le rapport analyse les trois conditions juridiques de la mise en cause pénale qui doivent être réunies cumulativement : un dommage, une faute, un lien de causalité. Le point essentiel, qui est l'existence ou non d'une faute, est examiné ensuite. Le cas particulier de la faute "non intentionnelle" a été étudié in fine. Ce rapport montre que, en l'état actuel du droit, les possibilités de mise en cause des responsabilités pénales des maires sont extrêmement minimes. L'introduction de dispositions législatives nouvelles pourrait conduire à des résultats contraires au but recherché.

II.3.21 Réorientation des attributions des sous-préfets d'arrondissement (mission IGE/05/034)

La réforme de l'Etat conduit à de nombreuses évolutions tant dans les missions que dans leur lieu d'exécution. Les quatre ministres chargés de l'intérieur, des finances, de l'agriculture et de l'environnement ont donc demandé à l'IGA, au CGM, au CGGREF et à l'IGE de réfléchir ensemble au nouveau rôle des sous-préfets d'arrondissement. Jean-Louis VERREL participe à cette mission au titre de l'IGE.

II.3.22 Problème de personnel dans la DIREN Poitou-Charentes (rapport IGE/05/043 du 8 août 2005)

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire en cours dans les structures compétentes du ministère de l'agriculture, la DGA a demandé à l'IGE une analyse d'un incident de service à la DIREN Poitou-Charentes. Cette mission a été confiée à Jean BOURCET et Isabelle MONTEILS. Leur intervention a coïncidé avec celle d'un inspecteur général désigné séparément par le ministère de l'agriculture. Le rapport examine sur la durée la situation locale, tant administrative qu'humaine, dans le cadre du fonctionnement général de la DIREN. Il fait ensuite des recommandations sur les suites à donner.

Compte tenu de son caractère, ce rapport n'a pas vocation à être public.

II.3.23 Evaluation du Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (rapport IGE/05/044)

Ce GIS a été créé en 2001 pour organiser dans la durée la connaissance et l'observation des sols. Sa convention de création ayant prévu une évaluation au bout de cinq ans, le Haut Comité du GIS en a confié le volet "efficacité, efficience, et conformité aux objectifs des commanditaires" au CGGREF et à l'IGE. Alain GILOT a participé à cette mission au titre de l'IGE.

Le rapport considère la création du GIS SOL comme une réussite "grâce aux efforts d'une équipe compétente, dynamique et motivée". Il relève cependant quelques problèmes concernant notamment le financement, l'échelle de cartographie et la valorisation des travaux, sur lesquels il suggère quelques pistes.

II.3.24 Domaines de compétence et missions des Délégations Régionales du CSP - Propositions de restructuration dans le cadre de l'ONEMA (rapport d'étape IGE/05/047 du 8 novembre 2005)

La création de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques est un moment privilégié pour s'interroger sur l'existant. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE d'analyser les domaines de compétence et les missions des neuf DR du CSP et de réfléchir à leur place dans la nouvelle organisation. Cette mission a été confiée à Jean-Loïc NICOLAZO et Philippe HUGODOT.

Le rapport d'étape établit un constat des activités actuelles de ces délégations régionales, puis émet des propositions quant aux structures à modifier et aux rapprochements à suggérer pour construire un outil cohérent, capable de maîtriser les enjeux piscicoles, d'évaluer la qualité des eaux et de conforter le rôle de police administrative et judiciaire confié aux agents du CSP, lequel sera transféré à l'ONEMA.

II.3.25 Station piscicole du CSP à Eu (76) – (rapport IGE/05/048 du 20 octobre 2005)

Ayant rencontré des difficultés de renouvellement de bail, le Conseil supérieur de la pêche s'est interrogé sur l'opportunité de conserver cette station de comptage de poissons migrateurs. Le directeur de l'eau a donc demandé à l'IGE d'analyser la situation et le devenir de cette station. Cette mission a été confiée à Michel BOUVIER et Philippe HUGODOT.

Après avoir examiné l'historique et l'activité actuelle de ce site, le rapport recommande de le maintenir en fonctionnement, au moins tant que l'ONEMA n'aura pas pris position sur sa stratégie en matière de recherche, sur la place qu'y trouvera le thème des poissons migrateurs et sur l'utilité de cette station. Pour ce qui concerne l'équipe en place, le rapport suggère au CSP de l'inviter à s'intégrer dans une politique générale qu'elle contribuera à définir et d'en faire la condition de leur maintien sur place.

Ce rapport va pouvoir être consulté sur le site internet du MEDD.

II.3.26 Mission d'analyse et de propositions sur les instances nationales de concertation (rapport d'étape IGE/05/057 du 14 décembre 2005)

Au fil des années ont été créés de nombreux comités, conseils et commissions, instances nationales de concertation placées auprès du ministre en charge de l'environnement. Il arrive que leurs champs se recoupent et que certains n'aient plus d'activité notable. Mme Nelly OLIN, ministre de l'environnement et du développement durable, a donc demandé à l'IGE d'en faire l'inventaire et de lui proposer toutes améliorations adéquates. Cette mission a été confiée à Jean-Loïc NICOLAZO, avec le concours d'Eric BINET.

Le rapport d'étape joint à l'inventaire des instances déjà supprimées ou en cours de suppression (21) celui des instances en activité (33). Il propose le réexamen d'instances qui semblent pouvoir être regroupées ou fusionnées, et le cahier des charges pour un audit des instances maintenues.

II.3.27 Relations entre les directions du MEDD (rapport IGE/05/058 du 21 décembre 2005)

Après la publication des textes réorganisant l'administration centrale avec notamment la création d'un poste de secrétaire général, la ministre a demandé à l'IGE d'examiner le fonctionnement des relations entre directions et de lui faire, le cas échéant, des propositions dans ce domaine. Cette mission a été confiée à Denis PAYEN, avec le concours de Jean-Luc LAURENT. Le rapport analyse et commente la situation, en soulignant notamment le rôle stratégique de coordination et d'arbitrage de la secrétaire générale. Il présente quelques recommandations.

II.3.28 Audit pour l'accélération de la construction du réseau Natura 2000 (mission IGE/05/060)

La France a pris un grave retard dans la construction du réseau Natura 2000, ce qui peut notamment indisposer la Commission. Le gouvernement a donc demandé à l'IGE, au CGREF, à l'IGAS, au CGM et au CGPC de réaliser un audit sur ce sujet. Michel BADRÉ participe à cette mission au titre de l'IGE.

II.3.29 Suites données aux rapports de l'IGE (rapport IGE/05/062 du 18 octobre 2005)

Le directeur de cabinet ayant souhaité faire le point sur les suites données aux rapports de l'inspection générale, Jean-Luc LAURENT, Michel BURDEAU et Marc GRIMOT ont consulté l'ensemble des membres de l'IGE et ont signalé dans leur rapport quelques recommandations restées sans suite, notamment du fait de leur originalité ou parce qu'elles exigeaient une décision difficile.

II.3.30 Politique de l'emploi dans le secteur de l'éologie et du développement durable (mission IGE/05/063)

L'ensemble des ministres ayant été invités à se mobiliser sur cette thématique et compte-tenu des particularités de l'emploi dans le domaine de l'éologie, le ministre chargé de l'éologie et celui chargé de l'emploi ont demandé conjointement à l'IGAS et à l'IGE de dresser un état des lieux et de faire toutes propositions proactives. Cette mission a été confiée à Annick HELIAS et Thierry LAVOUX pour ce qui concerne l'IGE.

II.3.31 Conditions de réalisation des expertises de l'AFSSE (mission IGE/05/064)

Au moment de remplacer l'AFSSE (agence française de sécurité sanitaire environnementale) par l'AFSSET (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), les deux ministres chargés de la santé et de l'éologie ont demandé à l'IGE de dresser un bilan des méthodes de travail scientifique de cet établissement et d'identifier les axes de progrès. Cette mission a été confiée à Jacques ROUSSOT.

III. MISSIONS PERMANENTES et MISSIONS DIVERSES

III.1 Appui à la Commission Nationale du Débat Public

L'IGE a apporté en 2005 un "appui amont" à la CNDP pour de nombreux projets :

- Enfouissement déchets nucléaires : mission IGE/05/004 confiée à Philippe SAINT-RAYMOND,
- Ligne électrique Flamanville : mission IGE/05/005 confiée à Michel BURDEAU,
- Tramway Porte de Châtillon-Porte de la Chapelle : mission IGE/05/025 confiée à Michel BURDEAU
- Tangentielle Nord : mission IGE/05/036 confiée à Philippe QUEVREMONT
- Autoroute A 104 : mission IGE/05/037 confiée à Michel BURDEAU
- Autoroute A 12 mission IGE/05/038 confiée à Michel BURDEAU
- Couloir rhodanien : mission IGE/05/039 et 041 confiée à Michel BADRÉ complétée par la participation d'Annick HELIAS, Thierry LAVOUX et Philippe QUEVREMONT à des groupes de travail (mission IGE/05/041bis) ainsi que par une enquête de Michel BURDEAU et Philippe FOLLENFANT dans quelques pays voisins (mission IGE/05/041ter)
- Tramway à Nice : mission IGE/05/042 confiée à François NAU
- Prévention des risques naturels : mission IGE/05/044 confiée à François BARTHELEMY et Xavier MARTIN
- Autoroute A 32 : mission IGE/05/053 confiée à François NAU
- LGV Poitiers-Limoges : mission IGE/05/065 confiée à François NAU
- LGV Bordeaux - Espagne : mission IGE/05/068 confiée à Michel BURDEAU.

III.2 Comité Interministériel d'Audit des Programmes (mission IGE/P/004bis)

L'IGE est membre permanent du Comité Interministériel d'Audit des Programmes, chargé de se prononcer sur la validité et la cohérence des programmes devant constituer la nouvelle présentation budgétaire.

III.3 Stratégies ministérielles de réforme (SMR) - mission IGE/05/013

Le ministre en ayant fait la demande à l'IGE, Eric BINET et Philippe HUGODOT ont participé à la "task-force" mise en œuvre au niveau national, l'un sur la stratégie des ministères culturels, l'autre sur celle du MEDD. Leurs activités dans ce domaine ont fait l'objet d'une présentation au collège "qualité du service public".

III.4 Pôles EDD et rapprochements DIREN-DRIRE (mission IGE/05/021)

La mise en place dans les régions des pôles "environnement et développement durable" et le succès des expérimentations de rapprochement DIREN-DRIRE constituent pour le MEDD des enjeux clefs dans l'efficacité de son action territoriale. L'IGE assure dans ce domaine une mission d'appui et de suivi conjointement avec le CGM. Cette mission a été confiée à Louis BLAISE, Philippe HUGODOT et Jean-Luc LAURENT pour ce qui concerne l'IGE, à François BARTHELEMY, Claude GAILLARD et Philippe SAINT-RAYMOND pour ce qui

concerne le CGM. Plusieurs des inspections périodiques ayant donné lieu aux rapports remis en 2005 ont toutefois été réalisées trop tôt pour être pleinement exploitables dans ce domaine.

Aquitaine (rapport d'inspection périodique IGE/05P/006) : Le rapport d'inspection périodique consacre un chapitre au pôle EDD. Il constate que l'idée un instant agitée d'un rapprochement expérimental DIREN-DRIRE n'a pas laissé de séquelles et que les relations entre les deux directeurs sont bonnes. Il estime que la DIREN est à même d'aider le chef de pôle (le DRIRE) à donner un contenu plus concret et plus précis à l'animation régionale du service public de l'environnement, à laquelle le rapport recommande d'associer tous les services départementaux tant dans la réflexion que dans l'action.

Corse (rapport IGE/05/021 du 12 septembre 2005) : Réalisé en complément de l'inspection de la DIREN intervenue très peu de temps après le début du rapprochement effectif DIREN-DRIRE, le rapport de Louis BLAISE constate que le binôme réalisé paraît très complémentaire en raison notamment des personnalités de la DIREN-DRIRE et du DRIRE délégué, tous deux arrivés en corse fin 2004, et qu'il n'y a donc aucune difficulté dans leur positionnement respectif. Il fait quelques recommandations pour l'avenir, notamment de formaliser rapidement les relations DRIRE-DIREN et de cibler l'action du pôle EDD sur des objectifs opérationnels concrets.

Haute-Normandie (rapport d'inspection périodique IGE/05P/008 avant contradictoire) : La mise en place du pôle EDD et le rapprochement avec la DRIRE ont été pris en main de façon dynamique dès janvier 2005 par les deux directeurs, leurs adjoints et les secrétaires généraux, le premier numéro d'une "lettre du rapprochement" est paru au mois d'avril, une assemblée générale des personnels des deux directions était programmée pour juin lors du passage des missionnaires, enfin un projet de document d'orientation stratégique 2005-2008 a été rédigé pour la mise en place du pôle.

III.5 Groupe Permanent d'Etude des Marchés (mission IGE/P/054)

Créé par arrêté interministériel de janvier 2004, le Groupe Permanent d'Etude des Marchés "développement durable, environnement" est présidé par un membre de l'IGE. Son objet est de donner aux acheteurs publics des éléments leur permettant de mettre en œuvre les nouvelles dispositions du Code des marchés relatives à la protection de l'environnement.

III.6 Commission des comptes et de l'économie de l'environnement

Cette commission est présidée par le ministre chargé de l'environnement et un vice président veille en cas d'empêchement du ministre au bon déroulement des travaux et anime les groupes de travail examinant les documents soumis à la Commission plénière.

La Commission a été installée le 15 décembre 1998. Au cours de cette séance, la Commission a entendu et approuvé le premier rapport sur les comptes de 1997 qui lui a été présenté. Ce rapport a ensuite été publié.

Les travaux de la Commission se situent notamment dans le cadre des comptes satellites de la Nation. Lorsque les fonctions de Nicole QUESTIAUD ont pris fin la ministre a confié au printemps 2003 la vice-présidence à Jean-Luc LAURENT pour trois ans.

III.7 Groupe de travail sur les sanctions pénales et administratives (mission IGE/04/008)

Constitué sur la demande du Garde des Sceaux et du secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, ce groupe de travail est présidé par un membre du Conseil d'Etat. L'IGE y est représentée par Isabelle MONTEILS.

III.8 Hygiène et sécurité (mission IGE/P/035)

L'IGE anime le réseau des IHS de l'Équipement du CGPC mis à disposition pour assurer l'inspection du volet "hygiène et sécurité" des DIREN. Ce rôle d'impulsion et de coordination est conforme au décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Alors que la situation de l'inspection dans les DIREN apparaît satisfaisante, elle reste inégale dans les EPA du ministère.

L'IGE apporte sa collaboration à l'administration centrale :

- pour l'animation du réseau des ACMO par la sous-direction des ressources humaines de la DGAFAI.
- plus largement l'IGE prête son concours à la DGAFAI par une collaboration régulière (conseil, expertise) pour la mise en place d'une politique structurée en matière d'hygiène et sécurité au sein du ministère.

L'IGE participe, en outre, en qualité d'expert aux travaux des comités d'hygiène et de sécurité (CHS), ministériel et d'administration centrale.

III.9 Commission ministérielle de terminologie

En qualité de haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie de l'environnement, Eric BINET a préparé un projet d'arrêté ministériel reconstituant une commission spécialisée, ainsi que la définition d'une quarantaine de termes sur la base des travaux des différentes commissions.

III.10 Recrutement des techniciens et agents techniques de l'environnement

Marie-Odile GUTH a assuré la présidence des jurys de concours.

III.11 CTPM

La directrice générale à l'image de ce qui se passe à l'équipement a souhaité dissocier les fonctions de rapporteur et de président pour le comité technique paritaire ministériel. La ministre a donc confié cette fonction à Jean-Luc LAURENT.

III.12 Coordination du plan de restauration écologique et hydraulique du Rhône (mission IGE/P/037)

Le Gouvernement ayant décidé l'engagement d'un programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône afin de redonner à ce fleuve son caractère vif et courant, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le ministre de l'équipement, du logement et des transports et le secrétaire d'État à l'industrie ont tous trois souhaité que l'IGE apporte son concours pour le lancement de ce programme.

III.13 Appui pour l'aménagement et la gestion de la vallée du Var (mission IGE/01/037)

Sur la suggestion des inspecteurs généraux ayant réalisé la mission d'expertise sur l'impact du projet de RN 202bis, un membre de l'IGE a été placé, à titre temporaire, auprès du Préfet des Alpes-Maritimes avec la double mission :

- de négocier avec les élus un mode de gestion partagée du lit du fleuve et un transfert à terme du domaine public,
- d'aider les services à exercer leurs responsabilités régaliennes.

Ce rôle important a été confié à M. NAU.

III.14 Simplification de la nomenclature en matière de police des eaux (mission IGE/04/021)

Le directeur de l'eau a constitué un groupe de réflexion sur la simplification de cette nomenclature. L'IGE y est représentée par Jean-Loïc NICOLAZO.

III.15 Comité national de suivi de la consultation du public en matière d'eau (mission IGE/04/045)

En application de la loi de transposition de la DCE, il est prévu de consulter le public courant 2005. Le ministre a demandé la création d'un comité national de suivi de cette consultation. La présidence en sera assurée par Denis PAYEN.

III.16 Préparation d'avis délibérés sur les compétences hydrauliques (mission IGE/04/059)

Après la remise du rapport IGE/03/036 sur les compétences hydrauliques en novembre 2004, Xavier MARTIN et François NAU ont été chargés d'examiner avec les conseils généraux concernés la possibilité d'avis délibérés qui viendraient renforcer la portée de ce rapport. Les discussions se sont poursuivies tout au long de l'année 2005.

III.17 CORPEN

Pierre BALLAND préside le groupe technique permanent "phosphore" et Jean-Louis VERREL préside le groupe technique permanent "indicateurs".

III.18 Débit du Rhône lors de la crue de décembre 2003 (mission IGE/05/028)

Suite à la demande du directeur de l'eau et avec son accord quant à la méthode de travail, Xavier MARTIN a participé à une mission d'appui au préfet de bassin Rhône pour la conférence de consensus sur le débit du Rhône lors de la crue de décembre 2003. Cette conférence a confirmé que ce débit avait dépassé 11 000 m³/s avec toutes les conséquences qui en découlent pour la gestion du fleuve.

III.19 Mise à jour des règles techniques applicables à la sûreté des ouvrages hydrauliques (mission IGE/05/066)

Le désordre réglementaire en matière de prescriptions et de contrôle dans ce domaine a été signalé notamment dans le rapport CGM-IGE de 2004 et un groupe de travail a donc été constitué en vue de proposer les moyens d'y remédier. Xavier MARTIN participe à ce groupe de travail au titre de l'IGE.

III.20 Prévention des risques naturels : instance de conseil et d'appui technique (mission IGE/P/041)

L'arrêté ministériel du 25 mai 2001 a mis en place une "Instance nationale de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels" appelée à donner son avis notamment sur des questions intéressant la sécurité des personnes et des biens.

Cette instance consultative est composée de deux membres de chacune des trois structures d'inspection suivantes : CGPC, CGGREF et IGE. Pour cette dernière, Michel BADRÉ d'une part, Xavier MARTIN d'autre part ont été désignés. La présidence est tournante. L'instance délibère à partir de dossiers constitués par les préfets.

III.21 Comité de gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs

Henri LEGRAND, membre de l'IGE, y siège en tant que personnalité qualifiée.

III.22 Conseil national de sécurité civile

Le chef du service de l'IGE en est membre de droit.

III.23 Programme de recherche RIO et EPR

Philippe HUET assure la présidence du Comité d'Orientation de ces deux programmes de recherche du MATE concernant les risques.

III.24 Comité de sécurité des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus

À la suite de la catastrophe du 24 mars 1999 dans le tunnel du Mont-Blanc, des comités de sécurité ont été créés pour certains tunnels routiers internationaux. M. François BARTHELEMY, IGM, fait partie du comité de sécurité du tunnel du Mont-Blanc et de celui du Fréjus.

III.25 Comité de la charte de déontologie de l'INERIS (mission IGE/P/045)

Sur la demande de M. Georges LABROYE, directeur général de l'INERIS, M. BADRÉ participe au comité de la charte déontologique de cet organisme.

III.26 Aménagement routier dans le cadre du développement durable (mission IGE/02/047)

L'IGE participe, aux côtés de la D4E et de la direction des routes, aux réflexions d'un comité de pilotage en vue de définir, à partir notamment du cas de la RN 88 entre Rodez et Le Puy-en-Velay, la façon d'inscrire un projet routier dans une perspective de développement durable, en prenant en considération les effets induits des infrastructures à réaliser sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux liés au projet. C'est Dominique LEGRAIN qui représente l'IGE dans cette instance.

III.27 Commission mixte sur les nuisances sonores des aérodromes militaires (mission IGE/P/043)

À la suite du rapport sur la réduction des nuisances sonores générées par les aéroports d'État rédigé par M. BURGER, contrôleur général des armées, et par M. MOYEN, IGM, membre de l'IGE, le ministère de la défense et le MATE ont décidé de constituer ensemble un organe de concertation, de suivi et de proposition. M. Philippe HUGODOT en assure la coprésidence. Le rapport annuel souligne que les espoirs ainsi suscités risquent d'être déçus faute de crédits d'insonorisation spécifiques comme pour les aéroports civils. Il met aussi en garde contre les conséquences urbanistiques du retard dans la préparation des PEB.

III.28 Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (rapport IGE/05/018 du 19 septembre 2005)

Philippe HUGODOT a également présidé au printemps 2005 le Comité de Pilotage constitué par l'ACNUSA pour l'évaluation de son action depuis sa mise en place par la loi du 12 juillet 1999. Cette évaluation a permis de constater que l'Autorité remplit les missions confiées par le législateur en tant qu'instance d'arbitrage, disant le droit et intervenant en équité. Mais dans sa lettre de transmission du rapport d'évaluation, Philippe HUGODOT constate que l'efficacité et la notoriété de l'ACNUSA ont suscité une attente à laquelle, en l'état, elle ne serait pas en mesure de répondre. Ceci le conduit à proposer une évolution, notamment pour ce qui concerne les pouvoirs de l'ACNUSA. Dans un rapport séparé à la ministre, il a suggéré de retenir d'abord les étapes ne nécessitant pas une évolution législative.

III.29 Projet de structure "inter - parcs nationaux" (mission IGE/05/059)

Sur la demande de la DNP, Michel BADRÉ et Dominique LEGRAIN ont été chargés d'apporter leur concours dans l'élaboration de ce projet, qui devra être un facteur d'efficacité et d'économies d'échelle sans mettre en cause l'autonomie des parcs.

III.30 Titularisation Le Pors dans les parcs nationaux

Jean BOURCET a présidé le jury constitué à cet effet.

III.31 Recrutement du directeur du Parc National de Port-Cros (mission IGE/05/015)

Jean-Luc LAURENT a participé au jury constitué à cet effet.

III.32 Recrutement du directeur du Parc National de la Guadeloupe (mission IGE/05/015bis)

Marie-Odile GUTH a participé au jury constitué à cet effet.

III.33 Evaluation du réseau des réserves naturelles (mission IGE/05P/023)

Cette mission d'appui à la DNP a été confiée à Dominique LEGRAIN, avec le concours d'Yves-Marie ALLAIN, Michel BADRÉ et Michel BOUVIER.

III.34 Dégâts de gibier

Jean BOURCET préside la commission nationale d'indemnisation, Alain GILOT étant président suppléant.

III.35 Conseil national du tourisme

Louis BLAISE représente l'IGE au CNT (Conseil national du tourisme) en qualité d'expert.

III.36 Doctrine de l'inspection des systèmes d'information (mission IGE/05/045)

Jean-Jacques LAFITTE a participé à la réflexion et à l'échange de points de vue sur l'élaboration d'une telle doctrine.

IV. TRAVAUX DES COLLEGES

Le texte de création de l'IGE prévoyait la possibilité d'une organisation interne de l'IGE. À l'issue d'une concertation au sein de l'inspection, l'arrêté ministériel 6 janvier 2003 a créé au sein de l'IGE trois collèges : "technologies et risques", "espaces naturels et qualité de vie", "qualité du service public de l'environnement". Ces collèges ont vocation à constituer des lieux d'information, de réflexion et de libre débat et doivent permettre à l'inspection générale une perspective plus stratégique et plus transversale. Certaines de leurs réunions ont permis de présenter et de discuter des rapports sur des sujets d'actualité, d'autres ont accueilli des intervenants ou participants extérieurs.

Collège "technologies et risques"

Champ de réflexion :

risques et pollutions industrielles, risques liés aux produits, risques naturels, maîtrise de l'énergie, santé-environnement

Coordonnateur :

François BARTHÉLEMY

Quelques thèmes abordés en 2005 :

réflexion sur les garanties financières appliquées aux installations classées, méthodologie des retours d'expérience après les accidents naturels, simplification de la réglementation des installations classées, régime d'indemnisation CatNat, ...

Certaines réunions sont communes avec la section technique du Conseil Général des Mines.

Collège "espaces naturels et qualité de vie"

Champ de réflexion :

patrimoine naturel et biodiversité, réseau écologique national, pollutions diffuses, aménagement-développement-réseaux urbains, externalités (bruit, pollution, déchets), réseaux d'infrastructures interurbaines.

Coordonnateur :

Michel BADRÉ

Quelques thèmes abordés en 2005 :

inégalités écologiques en milieu urbain, conférence de la ruralité, le bon état écologique des cours d'eau au sens de la directive cadre sur l'eau, débat public sur les transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien, ...

Certains sujets sont approfondis en sous-groupes.

Collège "qualité du service public de l'environnement"**Champ de réflexion :**

économie et développement durable, transparence et débat public, objectifs et mise en œuvre des politiques publiques, fonctionnement du service public de l'environnement, préparation des négociations communautaires, qualité de la production juridique, évaluation et indicateurs.

Coordonnateur :

Wanda DIEBOLT

Quelques thèmes abordés en 2005 :

les politiques de l'environnement, le contentieux européen, l'autorité environnementale, débats publics, ...